



JICA LIBRARY



1109736171



**- RAPPORT SUR LE PAYS -  
LE SEMINAIRE D'INTRODUCTION  
AUX ACTIVITES DE LA  
COOPERATION INTERNATIONALE  
DU JAPON  
1993**

**AGENCE JAPONAISE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**

IIC
JR
94 - 06

国際協力事業団

25630

## CONTENTS

- |     |                        |                                |
|-----|------------------------|--------------------------------|
| 1.  | Benin                  | Mr. Emmanuel E. Ohin           |
| 2.  | Burundi                | Mr. Kadobeye Salvator          |
| 3.  | Republic of Cape Verde | Mr. Joaquim Lopes Maia Junior  |
| 4.  | Congo                  | Mr. Maganga Boumba             |
| 5.  | Gabon                  | Mr. Ekomo-Mebale Dominique     |
| 6.  | Guinea-Bissau          | Mr. Jose Alvarenga             |
| 7.  | Madagascar             | Mr. Solofoniaina Ramiaramanana |
| 8.  | Mali                   | Mr. Kouyate Moussa             |
| 9.  | Mauritania             | Mr. Limam Ahmed Ould Mohamedou |
| 10. | Sao Tome and Principe  | Mr. Carlos Ferreira de Castro  |
| 11. | Senegal                | Mr. Cheihk Tidiane Diop        |
| 12. | Togo                   | Mr. Kodjo Vignon Assignon      |





1. Benin

Mr. Emmanuel E. Ohin



COUNTRY REPORT (BENIN)

- 1 - Nom du Séminaire : "Introduction aux Activités de la  
Coopération Internationale du Japon".
  
- 2 - Nom du Participant : OHIN E. Emmanuel
  
- 3 - Nom de l'Organisation : Ministère des Affaires Etrangères  
et de la Coopération.
  
- 4 - Thème : Aperçu de la situation actuelle, des activités et  
des problèmes de l'assistance internationale au  
développement dans son pays avec une référence  
particulière à l'assistance du Japon.



## BREF APERÇU SUR LA SITUATION DU PAYS

En organisant au début de l'année 1990 une conférence nationale qui a permis de mettre fin pacifiquement à la dictature du régime marxiste qui dirigeait le pays depuis 1972, la République du Bénin a inauguré l'ère des transformations démocratiques qui s'opèrent actuellement sur le continent africain.

A l'issue de sa conférence nationale, la République du Bénin s'est engagée dans un vaste processus de transformation politico-économique dont la finalité reste essentiellement le développement du pays, la liberté et le respect des droits de l'homme.

Depuis lors, les changements opérés se sont traduits notamment par l'avènement d'un régime démocratique, la réalisation d'un Etat de droit et la mise en oeuvre d'un programme d'ajustement structurel pour le succès duquel plusieurs partenaires du Bénin dont le Japon apportent leurs précieux concours.

La place que le Japon occupe au sein de ces partenaires prend une importance de plus en plus grandissante et l'assistance que ce pays apporte au Bénin se manifeste de plusieurs manières.

Toutefois beaucoup d'autres secteurs restent encore inexplorés en dépit des nouveaux atouts qu'offre le Pays.

## BREF APERÇU SUR LA COOPERATION BILATERALE BENINO-JAPONAISE.

Bien que les relations diplomatiques remontent à Avril 1961, ce n'est qu'à partir de 1978 et de 1979 que ce pays a commencé par intervenir de manière significative dans le développement du Bénin en lui apportant une assistance aussi bien dans

.../...



le domaine agricole que dans celui de l'équipement en matériels divers. Ces dernières années cette assistance s'est étendue à "l'appui au programme d'ajustement structurel" que le Bénin a conclu avec le FMI et la Banque Mondiale.

La coopération dans le domaine culturel permet également à des fonctionnaires béninois de prendre part à des séminaires et stages organisés chaque année au Japon.

Le montant total de l'assistance financière du Japon au Bénin avoisine déjà les 20 milliards de francs CFA.

En dehors de l'aide alimentaire et de l'aide à l'augmentation de la production céréalière qui sont réalisées chaque année depuis respectivement 1982 et 1985, le montant de l'assistance financière ci-dessus évoqué a permis de réaliser les différents projets ci-après :

- Equipements médicaux pour le Centre National Hospitalier et Universitaire de Cotonou et l'Hôpital de Porto-Novo ;
- Equipement des centres ruraux de santé en matériel roulant ;
- Acquisition de matériel d'entretien routier ;
- Financement des phases 1, 2 et 3 du projet "Exploitation des eaux souterraines" ;
- Acquisition de matériel de pêche.

Il convient de souligner que les dossiers de plusieurs autres projets sont actuellement à l'étude au niveau de la partie japonaise.

.../...





Il s'agit des projets ci-après :

- Fourniture d'appareil et de matériels médicaux au Centre National Hospitalier et Universitaire (C.N.H.U.) de Cotonou ;
- Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la ville de Cotonou ;
- Exploitation des eaux souterraines phase 4 ;
- Fourniture de matériel de pêche - phase 2 ;
- Construction et réhabilitation de l'atelier central des matériels des travaux publics ;
- Réhabilitation des infrastructures scolaires ;
- Construction de magasins de stockage de céréales ;
- Renforcement des structures du génie rural ;
- Eradication de la dracunculose.

#### APPRECIATION DE LA COOPERATION BENINO-JAPONAISE

La coopération bénino-japonaise est vieille de près d'une trentaine d'années. Mais son développement est relativement récent, puisqu'elle n'a connu son véritable essor qu'à partir des années 1985 et 1988.

Les facteurs qui expliquent cet état de chose peuvent être rattachés essentiellement au contexte politico-économique antérieur du Bénin :

.../...



En effet, le système politique, son orientation marxiste-léniniste et son corollaire d'étatisation de l'économie étaient très peu favorables à un développement normal de relations suivies avec le Japon.

Les changements amorcés à partir de 1989 et qui ont abouti à la réunion de la conférence nationale ont créé de nouvelles conditions pour un développement harmonieux des relations de coopération. Depuis lors ces relations se développent à la grande satisfaction des populations béninoises.

Le programme de développement du Président de la République pour les années 1991 - 1996 qui tient compte en grande partie du programme d'ajustement structurel conclu avec le FMI et la Banque Mondiale, son orientation franchement libéral offre de nouvelles conditions pour des investisseurs privés japonais.

Par rapport au programme du Président de la République, l'assistance du gouvernement japonais au gouvernement du Bénin semble s'insérer parfaitement dans le cadre des besoins des populations béninoises. En effet, ledit programme vise entre autre

- la réduction de la pauvreté dans le monde rural ;
- la réforme et le développement de l'enseignement à la base ;
- le développement des infrastructures de santé et la protection sanitaire ;
- l'accès des populations à l'eau potable, etc...

.../...



## PERSPECTIVES DE LA COOPERATION BENINO-JAPONAISE

La coopération bénino-japonaise s'est beaucoup intensifiée au cours des quatre dernières années.

L'assistance du Japon au Bénin avoisine actuellement près de 20 milliards de francs CFA.

Bien que très appréciable, cette assistance a besoin d'être accrue et diversifiée pour tenir compte des besoins actuels et des nouveaux atouts que le Bénin offre dans la sous-région africaine en terme de sécurité et de stabilité pour les hommes et les investissements.

Pour que l'assistance japonaise puisse combler pleinement les attentes béninoises elle devra se traduire dans des domaines qui sont restés jusqu'ici inexplorés.

Il s'agit :

### 1 - Du bénéfice des prêts OECF

Depuis environ trois ans, le Bénin a réalisé des performances assez significatives dans le domaine de la gestion de sa dette extérieure.

Son taux de croissance en pleine évolution constitue un élément qui à présent plaide en faveur de l'octroi de ces prêts au Bénin. Des démarches sont en cours en direction des Autorités japonaises en vue de la concrétisation de ce projet.

### 2 - L'assistance technique

L'expérience accumulée par le Japon en matière de lutte pour le développement constitue incontestablement l'une de ses plus grandes richesses. Le Bénin est donc très intéressé par le

.../...



transfert de ces expériences accumulées par le Japon. Ce transfert ou mieux cet échange pourra se faire par l'envoi d'experts<sup>et</sup> de volontaires japonais ainsi que par l'accueil d'un nombre plus important de stagiaires béninois.

### 3 - Les investissements privés japonais

L'orientation libérale qui est actuellement celle de l'économie béninoise, le fait que le Bénin soit l'un des pays africain jouissant de la plus grande stabilité et de sécurité, sa position de pays de transit desservant les pays enclavés du sahel, constituent des atouts que les investisseurs privés peuvent exploiter utilement dans l'intérêt des populations des deux pays.

### CONCLUSION

La coopération bénino-japonaise est globalement satisfaisante. L'assistance que le Japon apporte au Bénin affiche une courbe ascendante depuis quelques années. Il reste seulement à la diversifier.

Toutefois le niveau de l'intervention du Japon dans certains autres pays africains incite à penser que le Bénin pourrait tirer davantage de profit de ces relations avec le Japon.

Cette coopération gagnera également à s'étendre dans le domaine non-gouvernemental avec notamment la mise d'un accent particulier sur les échanges commerciaux.





2. Burundi

Mr. Kadobeye Salvator



REPUBLIQUE DU BURUNDI : RAPPORT SUR LE PAYS

---

1. Nom du Séminaire : Introduction aux Activités de la Coopération Internationale du Japon (27 janvier au 17 Février 1994)
2. Nom du Participant : Salvator KADIBEYE
3. Nom de l'Organisation : Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération de la République du Burundi
4. Thème : Aperçu de la situation actuelle des activités et des problèmes de la coopération internationale au Burundi.
  - 4.1. Situation actuelle : Coopération entre le Burundi et les pays étrangers ainsi que les organismes internationaux (aides bilatérales et multilatérales).
    - 4.1.1. Données de base sur le Burundi
      - Superficie : 27.834 Km<sup>2</sup> (dont 2.000 km<sup>2</sup> pour le lac Tanganika)
      - Population : 5.500.000 habitants
      - PNB par habitant : 225 \$ US (1992)
      - Démographie
        - 1° densité (1991) : 209,7 hab./km<sup>2</sup>
        - 2° taux de croissance démographique : 3% (1985 - 1992)
        - 3° répartition de la population :
          - urbaine : 6,3%
          - rurale : 93,7%
      - Santé (1991)
        - 1° taux de mortalité infantile : 103/1000
        - 2° espérance de vie à la naissance : 49 années
        - 3° habitants par médecin : 13.691



- Taux de scolarisation

- 1° primaire : 55%
- 2° secondaire : 4%
- 3° supérieur : 0,7%

- Economie

- 1° croissance réelle du PIB (1992) : 2,8%
- 2° taux moyen de croissance : 4,2%  
(1984 - 1992)
- 3° PIB par activité principale (1992)
  - agriculture 550,29 millions \$US : 56,28%
  - industrie 153,70 Millions \$US : 15,72%
  - services 273,72 millions \$US : 28,00%
  - Total PIB 977,74 Millions \$US : 100,00%
- 4° Dépense imputées au PIB
  - consommation des Administrations : 14,01%
  - consommation privée : 81,63%
  - investissement : 16,64%
  - Importation moins Exportation : -12,28%
- 5° balance des paiements (1992)
  - Exportations (FOB) 94,38 Mio \$US
  - Importations (FOB) 153,25 Mio \$US
  - Balance des opérations courants : -12,22 Mio \$US
- 6° dette extérieure (long et moyen terme)
  - jusqu'en 1991 : 984,34 Mio \$US
  - ration du service de la dette : 42% des exportations  
(biens et services)
- 7° principales exportations : café, thé, peaux brutes, bouteilles  
en verre
- 8° principaux marchés d'exportation : C.E.E.
- 9° infrastructure (1991) :
  - routes : 6000 km
  - électricité : 103 MRWH

- Généralités

- religions : Christianisme (+ de 90%) et Islam (moins de 5%)
- langues officielles : Kirundi, français
- monnaie : Franc Burundi (FBU)
- Taux de change : 1 dollar US = ± 265 FBU  
(Janvier 1994)

.../...



4.1.2. Caractéristiques de l'aide extérieure

L'aide publique au développement du Burundi provient essentiellement de la coopération multilatérale et bilatérale (c'est-à-dire des gouvernements des pays amis, des organismes internationaux dont surtout ceux du système des systèmes de Nations-Unies) ; mais aussi des Organisations Non Gouvernementales. Au niveau de la coopération bilatérale on notera que les pays comme la Belgique, la France et l'Allemagne viennent en tête comme les plus grands donateurs de l'Aide Publique au développement au Burundi.

Les pays asiatiques viennent juste après ceux d'Europe occidentale. En tête, le Japon qui coopère avec le Burundi depuis seulement 1979 et qui pourtant occupait déjà la 4ème place en 1989. Les Autorités gouvernementales et le peuple burundais apprécient hautement cette contribution au développement socio-économique du pays tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Il est bien entendu souhaitable que cette jeune coopération puisse s'accroître et se diversifier toujours davantage.

(Tableaux 1 - 2)

Ces tableaux indiquent davantage le répertoire des pays et organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux qui interviennent dans le développement socio-économique du Burundi. Ils sont extraits du dernier Rapport du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) pour 1992 mais publié en septembre 1993.

C'est de ce rapport du reste que sont tirés bon nombre de données de ce "Country Report". Le lecteur voudra bien comprendre l'imperfection de certains éléments statistiques et caractéristiques qui à ce jour ont certainement déjà changé. Mais l'allure globale des choses reste inchangée.

.../...





## 4.2. Activités

### 4.2.1 Planification et coordination de l'aide

Les projets qui sont présentés au bailleurs de fonds sont toujours conçus et exécutés dans le cadre des plans quinquennaux. Les projets en cours d'exécution ou de promotion se réfèrent au VIème Plan quinquennal 1988 - 1992 ; le VIème Plan Quinquennal 1993 - 1997 étant toujours en élaboration.

Les grandes orientations dudit Plan sont :

- priorité à l'agriculture
- diversification et promotion des exportations
- conservation et réhabilitation des infrastructures physiques et du patrimoine (priorité au patrimoine foncier).
- réalisation de nouveaux investissements
- redistribution équitable des produits de la croissance par la promotion des secteurs sociaux.

Quant au VIème Plan Quinquennal dont la sortie est attendue pour le 1er trimestre 1994, les principaux axes sont les suivants :

- la maîtrise de la croissance démographique
- la transformation de l'aménagement du monde rural
- la diversification de la production nationale
- le renforcement des services sociaux
- le développement des infrastructures physiques et énergétiques

Au Burundi, la coordination des projets d'investissement et d'assistance technique est centralisée. C'est en effet le Ministère du Plan qui est l'organe chargé de la coordination du développement économique et social du pays. A ce titre, il assure la préparation et le suivi de l'exécution du plan.

Sur base de ces données, en collaboration donc avec le Ministère du Plan, le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération assure la recherche des financements des programmes de développement et la négociation des aides.

### 4.2.2. Tendances de l'aide au développement

#### 4.2.2.1. Tendances des courants d'aide

Le volume de l'aide extérieure mobilisée par le Burundi au cours de l'année 1992 est estimé à 318 millions de dollars EU soit un peu plus de 25% du P.I.B.



Cette aide a enregistré une sensible progression de 10,5% par rapport au niveau atteint en 1991 (288 millions de dollars EU). Au regard des sources d'aide et de son affectation, l'assistance extérieure la plus importante demeure celle fournie par les bailleurs multilatéraux. Cependant, l'accroissement le plus remarquable de l'aide a été constaté au niveau bilatéral où les déboursés sont passés de 130 millions \$EU en 1991 à 155 millions \$E.U en 1992. Les projets d'investissements et ceux de la coopération technique ont le plus bénéficié de cette augmentation.

- Répartition par secteur

L'aide reçue par le Burundi en 1992 s'est concentrée sur 7 secteurs principaux : la gestion de l'Economie (29,6%), le développement régional 15,7%, l'Agriculture, la Foresterie et la Pêche (14,1%), la mise en valeur des ressources humaines (9,5%), les transports (8,5%), le développement social (7,7%) et la Santé (4,3%).

Le Japon joue un rôle important dans plusieurs de ces secteurs puisqu'il prend en charge et presque exclusivement le financement du transport en commun par le truchement du projet "Renforcement des moyens de transport en commun".

Il participe aussi dans le secteur qui arrive en 1ère position à savoir : "gestion de l'Economie" qui comprend les sous secteurs politiques et planification macro-économiques ainsi que le financement ou cofinancement du Programme d'Ajustement Structurel (PAS).

- Répartition par type d'assistance

Contrairement au passé, la distinction entre "assistance technique" et assistance financière n'est plus utilisée. Actuellement les projets d'investissements occupent le 1er rang avec 44,5% de l'assistance totale suivis par la coopération technique autonome (non liée à des projets d'investissement) avec 31,7%, l'appui à la Balance des paiements avec 22,7%, l'aide alimentaire et les secours d'urgence avec 1,1%.

En considérant l'ensemble des donateurs bilatéraux et multilatéraux les principaux bailleurs de fonds pour l'année 1992 sont classés comme suit : la CEE (25,3%), la Belgique (16,8%), l'IDA (11,7%), la France (9,8%) et l'Allemagne (6,5%), le Japon (5,6%), les Etats-Unis d'Amérique (5,5%), le Fonds Africain de Développement FAD (3,1%), le PNUD (2,9%), la République Populaire de Chine (2%).

.../...



Concernant les ONG, FOCSIV (Federacion Organismos Christianos de Servizio International Voluntario) est le plus grand donateur avec 4.172.000 \$US suivi par Action Aid qui avait contribué à cette période pour 1.012.000 \$US (1989). Au total, les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) ont apporté 4,2 % de l'assistance extérieure en 1992, soit un montant relativement stable par rapport aux années précédentes.

- Répartition de l'aide par termes et conditions (dons, prêts)

L'aide octroyée au Burundi est constituée en majorité de dons, moins d'un tiers de l'assistance extérieure étant constitué de prêts à conditions hautement concessionnelles (intérêts inférieur à 75 points de base, dix ans de grâce et 40 ans d'amortissement).

En 1992, les prêts ont représenté environ 24,2% de l'aide totale et ont financé essentiellement les projets d'investissement. Il y a lieu de signaler que grâce à la création d'un comité interministériel chargé de la dette extérieure, le pays ne contracte que les crédits à très haute concessionnalité.

4.3. Cas Spécifique : Coopération bilatérale nippo-burundaise.

Amorcée depuis 1979, la coopération entre le Japon et le Burundi est allée croissante jusqu'à occuper la quatrième place au niveau des aides bilatérales, juste après les partenaires traditionnels à savoir : la Belgique, la France, l'Allemagne. Elle intervient dans des secteurs aussi prioritaires que l'Agriculture, les Transports, les Télécommunications, la Santé Publique et autres ...

La coopération japonaise au Burundi se fait essentiellement sous forme de dons pour ce qui est de la coopération financière non remboursable dans divers projets de développement ainsi que dans les domaines de l'Assistance Technique (envoi d'experts et de volontaires et octroi de bourse de stage de courte, moyenne durée) et de la formation. Le seul domaine où le Japon accorde des prêts au Burundi est le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en cofinancement avec la Banque Mondiale.

Malheureusement la coopération sous forme d'envoi de volontaires qui venait à peine de commencer est brutalement interrompu suite à la grave crise politique que traverse le pays. Il faut espérer que cette forme de coopération et toutes les autres vont pouvoir reprendre rapidement.



#### 4.4. CONCLUSION.

4.4.1. Il ressort de ce qui précède que le volume et la qualité de l'aide extérieure demeure une préoccupation constante du Gouvernement du Burundi dans la mesure où elle représente presque 25% du PIB (Produit Intérieur Brut-au-prix courant): la coopération technique à elle seule représentant 73% de la valeur des exportations en 1989. Il serait dès lors fort intéressant que les bailleurs de fonds et le Gouvernement du Burundi puissent se mettre d'accord sur des mesures à adopter pour intégrer davantage les capacités nationales dans le domaine de la coopération technique. Cela permettrait en même temps de réduire le poids de la coopération technique par rapport au total de la coopération financière.

4.4.2. Priorités : On peut se poser la question de savoir dans quelle mesure la répartition des contributions des bailleurs de fonds correspond aux priorités du développement fixés par le Burundi. Malgré les initiatives prises par ce dernier pour rationaliser au maximum les contributions extérieures, il ne demeure pas moins vrai que les bailleurs de fonds pourraient le soutenir davantage dans ses efforts en ajustant leurs contributions aux priorités nationales. Ex. Le secteur minier jugé très productif par le pays même s'il nécessite d'importantes ressources financières pour son exploitation rencontre des réticences de la part des bailleurs de fonds.

Certes, la stabilité politique, comme condition essentielle des investissements extérieurs reste précaire dans beaucoup de pays Africains dont le Burundi. Mais sans les investissements direct dans les projets de constructions d'infrastructure, l'Afrique ne pourra jamais devenir un partenaire du monde Industrialisé car les aides financières dans des secteurs de consommations ne sont pas durables. C'est l'histoire de l'oeuf et de la poule dont on ne connaît qui a donné naissance à l'autre comme la politique et l'économie.





TABLEAU 1.

RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE PAR DONATEUR  
(En milliers de dollars E.U.)

DONATEUR	1989	VARIATION	1990	VARIATION	1991	VARIATION	1992	1993 (prévis)
		1989- 1990				1990- 1991		
<b>1. MULTILATERAL</b>								
<b>1.1 SYSTEME DES NATIONS</b>								
<b>UNIES</b>								
FAO	327	65.1	540	-				
IDA	34,625	69.8	58,808	-37.4	36,803	-1.2	37,255	
FIDA	941	-9.9	848	-71.3	243	-69.1	411	
FMI		-	300	-56.0	132	-80.3	26	
FERU	452	163.5	1,191	-63.9	430	228.1	1,411	534
PNUD	6,129	60.0	9,808	33.1	13,058	-29.8	9,162	3,283
FNUAP	807	39.7	1,127	59.3	1,795	-52.1	860	370
FNUSTD		-		-	83	-69.9	25	38
HCR	2,007	-94.0	120	361.7	554	73.5	961	333
UNICEF	4,076	-9.0	3,711	-11.8	3,274	3.6	3,392	3,660
UNIFEM		-		-	98	-		
PAM	3,209	-24.5	2,423	13.9	2,761	-26.0	2,044	1,527
OHS	717	170.7	1,941	-58.7	801	-34.7	523	407
OMM	29	0.0	29	-		-		
<b>TOTAL</b>	<b>53,319</b>	<b>51.6</b>	<b>80,846</b>	<b>-25.7</b>	<b>60,032</b>	<b>-6.6</b>	<b>56,070</b>	<b>10,152</b>
<b>1.2 AUTRES</b>								
BADEA	1,601	-46.0	865	-60.7	340	-27.9	245	
BAFD	583	76.0	1,026	-61.8	392	-40.3	234	
FAFD	15,707	-85.3	2,313	674.0	17,903	-45.3	9,800	
FED	29,113	37.7	40,084	-21.9	31,307	50.0	46,967	
CEE	3,406	118.3	7,435	315.6	30,902	7.9	33,358	
BEI		-	1,291	-21.0	1,020	140.6	2,454	
FRANCOPHON		-	324	11.1	360	-		
OPEP	941	5.1	989	5.5	1,043	-97.0	31	
<b>TOTAL</b>	<b>51,351</b>	<b>5.8</b>	<b>54,327</b>	<b>53.3</b>	<b>83,267</b>	<b>-11.8</b>	<b>93,089</b>	



RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE PAR DONATEUR  
(En milliers de dollars E.-U.)

DONATEUR	1989	VARIATION	1990	VARIATION	1991	VARIATION	1992	1993
		1989- 1990		1990- 1991		1991- 1992		(prévis)
<b>2. BILATERAL</b>								
ALGERIE	2,178	-58.1	912	-32.9	612	0.0	612	
AUTRICHE	399	-97.7	9	-	2,076	-90.8	91	
BELGIQUE	12,784	128.6	29,220	-21.6	22,912	133.2	53,436	
BULGARIE	44	-38.6	27	-11.1	24	-25.0	18	
CANADA	254	-84.6	39	-	1,266	36.7	1,731	958
CHINE	571	7.0	611	-	7,489	-16.0	8,291	5,823
CUBA	181	128.7	414	-73.2	111	-18.9	90	
TCHECOSLOVAQUIE	49	-20.4	39	0.0	39	-		
DANEMARK	1,719	-69.9	518	-81.5	96	-		
EGYPTE	741	-45.7	402	-46.3	216	-27.3	157	
FRANCE	24,445	-3.1	23,694	31.7	31,211	0.4	31,343	11,240
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE	63	-		-		-		
ALLEMAGNE	20,483	42.9	29,268	31.7	38,560	-46.3	20,689	14,408
IRLANDE	15	13.3	17	-		-		
JAPON	3,338	92.5	6,426	22.1	7,845	128.0	17,884	
KOUEIT	1,664	-80.0	333	-		-	397	
REPUBLIQUE DE COREE	37	-		-		-		
ROUMANIE	22	-59.1	9			-		
ARABIE SAOUDITE	1,499	-14.9	1,276	-88.8	143	-	3,560	
SUISSE	2,186	25.9	2,753	-49.3	1,396	-		
TUNISIE	4	0.0	4	-		-		
TURQUIE	4	0.0	4	-		-		
ROYAUME-UNI	180	-89.4	19	-		-		
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	2,953	666.6	22,638	-35.3	14,644	20.2	17,605	11,402
FEDERATION DE RUSSIE	3,087	-17.6	2,544	-30.2	1,776	-24.3	1,344	
YUGOSLAVIE	11	-		-		-		
<b>TOTAL</b>	<b>78,911</b>	<b>53.6</b>	<b>121,176</b>	<b>7.6</b>	<b>130,416</b>	<b>19.1</b>	<b>155,348</b>	<b>43,831</b>
<b>3. ONG</b>								
AAI SIGLE INCONNU	44	-		-		-		
ACTIONAID	1,012	12.9	1,143	32.1	1,510	1.0	1,525	2,141
AGENCE INTERNATIONALE ADVENTISTE DE SECOURS ET DE DEV.			16	125.0	36			



RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE PAR DONATEUR  
(En milliers de dollars E.-U.)

DONATEUR	1989	VARIATION	1990	VARIATION	1991	VARIATION	1992	1993 (prévis)
		1989- 1990				1990- 1991		
ASSOCIATION FRANÇAISE DES VOLONTAIRES DU PROGRES	10 29 212	960.0 -	106 440	-93.4 48.9	7 655	-	471	
BROTHERLY SHARING CARITAS - ITALY	42 18	16.7 -	49 269	198.0 618.2	146 1,932	28.8 22.6	188 2,369	
ORGANISATION CATHOLIQUE CANADIENNE POUR LE DEV. ET LA PAIX	223 15	-	5,081	-62.8	1,892	-		
CATHOLIC ORG. FOR JOINT FINANCING OF DEVELOPMENT PROJECTS	514	-97.9	11	-		-		
CANADIAN CENTRE FOR INTERNATIONAL STUDIES AND COOPERATION	208	-22.6	161	-19.3	130	84.6	240	150
CHEB SIGLE INCONNU	236 29	125.4 10.3	532 32	-1.5 -	524	-		
ORGANISATION CANADIENNE POUR L'EDUCATION AU SERVICE DU DEV.	61 16	-		-		-		
COTA SIGLE INCONNU	10 61	20.0 -	12	-		-		
CATHOLIC RELIEF SERVICES	170 173 20	89.4 222.0 80.0	322 557 36	91.3 -76.3 -	616 132	-76.9 -	880 142 1,510	1,001
FCOSIV SIGLE INCONNU	25 4,172	-16.0 -10.6	21 3,731	38.1 -7.2	29 3,461	375.9 -97.1	138 100	
CHRISTIAN ORGANIZATIONS FOR INTERNATIONAL VOLUNTARY SERVICE	360 142	-38.9 -	220	198.6	657	-41.4 -	385 1,886	1,100
INTERNATIONAL COALITION FOR DEVELOPMENT ACTION	53 10 13	-5.7 110.0 -	50 21	- 38.1	29	169.0	78	



RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE PAR DONATEUR  
(En milliers de dollars E.-U.)

DONATEUR	1989	VARIATION	1990	VARIATION	1991	VARIATION	1992	1993 (prévis)
		1989- 1990				1990- 1991		
INADES SIGLE INCONNU	79	-		-		-		
	48	-		-		-	221	
LIGUE SIGLE INCONNU	147	-		-		-		
	30	-		-		-	396	
NATIONAL CENTRE FOR DEVELOPMENT IN COOPERATION								
NETHERLANDS ORGANIZATION FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT	161	498.8	964	-		-		
OCCCCI SIGLE INCONNU	260	-		-		-		
OIAI SIGLE INCONNU	111	-		-		-		
					313	-37.7	195	
OXFAM - UNITED KINGDOM	40	-		-		-		
	13	-		-		-	273	
	52	-3.8	50	-		-		
SOSKI SIGLE INCONNU	498	-36.7	315	10.2	347	-		
	18	-		-		-	227	
TERRE DES HOMMES - SUISSE	186	-		-		-		273
TERRE DES HOMMES							244	
	51	-39.2	31	41.9	44	220.5	141	
					1,537	0.5	1,545	
	21	47.6	31	41.9	44	459.1	246	
TOTAL	9,593	48.0	14,201	-1.1	14,041	-4.6	13,400	4,665
TOTAL GENERAL	193,174	40.1	270,550	6.4	287,756	-10.5	317,907	58,648





TABLEAU 2.

RESUME DE L'AIDE EXTERIEURE, PAR SECTEUR  
ET SOUS-SECTEUR ET PAR TYPE, 1992  
(En milliers de dollars E.-U.)

SECTEUR/SOUS-SECTEUR	TYPE D'ASSISTANCE	DEBOURSEMENT
<b>GESTION DE L'ECONOMIE</b>		
POLITIQUES ET PLANIFICATION MACRO-ECONOMIQUES	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	3,085
	COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	1,344
	PROJETS D'INVESTISSEMENT	9,010
	AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	70,904
	TOTAL	84,343
POLITIQUES ET PLANIFICATION FINANCIERES	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	678
	PROJETS D'INVESTISSEMENT	229
	AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	922
	TOTAL	1,829
POLITIQUES ET PLANIFICATION DE L'EMPLOI	PROJETS D'INVESTISSEMENT	7,817
	TOTAL	7,817
<b>ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT</b>		
ADMINISTRATION ET GESTION DU SECTEUR PUBLIC	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	1,186
	COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	564
	PROJETS D'INVESTISSEMENT	34
	TOTAL	1,784



RESUME DE L'AIDE EXTERIEURE PAR TYPE ET CONDITIONS, 1992  
(En milliers de dollars E.-U.)

TYPE D'ASSISTANCE	CONDITIONS	DEBOURSEMENTS
COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	DON	71,710
	PRET	905
	TOTAL	72,615
COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	DON	26,427
	PRET	2,019
	TOTAL	28,446
PROJETS D'INVESTISSEMENT	DON	92,294
	PRET	49,064
	TOTAL	141,357
AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	DON	47,195
	PRET	24,828
	TOTAL	72,023
AIDE ALIMENTAIRE	DON	1,903
	TOTAL	1,903
ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE	DON	1,561
	TOTAL	1,561
TOTAL GENERAL		317,907

6  
4  
4  
4



3. Republic of Cape Verde

Mr. Joaquim Lopes Maia Junior



## ANNEXE II

### RAPPORT SUR LE PAYS

#### INTRODUCTION AUX ACTIVITÉS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DU JAPON

NOM DU PARTICIPANT: JOAQUIM LOPES MAIA JUNIOR

NOM D'ORGANIZATION:- MAE-DIRECTION GENERALE DE  
LA COOPERATION INTERNATIONALE

NOM DU PAYS: REPUBLIQUE DU CAP VERT

#### INTRODUCTION

Le Cap Vert a une superficie totale de 4033 Km<sup>2</sup> et est composé de dix îles volcaniques dont neuf sont habitées (0.4 millions de Population). Possédant très peu de ressources naturelles et dépourvu de richesses minières, l'un des plus petits pays d'Afrique avec des conditions climatiques rigoureuses, ainsi que des cycles de sécheresse provoquant déficit alimentaire structurel.

#### SITUATION ACTUELLE

Le Cap Vert dépend fortement de l'aide publique internationale, environ de 75 Millions USD par an ( en 1988 serait 85 M USD).

Depuis 1979, le Japon a octroyé au Cap Vert une aide au développement, d'environ de 6176 millions de Yens, dont 2247 millions en aide alimentaire ,550 millions pour les Facteurs de Augmentation de la Production Agricole, 1333 millions pour le développement de la pêche artisanale





(équipements, bateaux), 1549 millions pour le Transport et Communication, et 497 Millions pour l' Assistance Sociale et Santé Publique. Paralelement des actions de formation au Japon et envoi au Cap Vert d'experts dans la domaine de développement de la pêche ont eu place.

Dans le cadre d'implémentation du III Plan National de Développement du Cap Vert les Autorités ont programmé environ de 48400 Millions de ECV ( 600 Millions de USD ), dont 143 750 000 ECV pour l'année fiscal 1994; 170 000 000 ECV pour l'année 1995. Il est prévu que les engagements/déboursements seront d'environ de 39000 millions de ECV, dont 45% seront en emprunts et 55% en Aide Publique au le développement.

La distribution d'aide par secteur serait comme suit:

-Secteur Social 50%; Secteur Primaire 14%; Transport 10,5%, dont 60% pour le transport aérien.

### ACTIVITÉS

L'Aide Publique au développement du Cap Vert est concrétiser par les modalités suivants:

-Aide financière à la Balance de paiement; Aide aux projets; Aide alimentaire ;Aide en marchandises; Assistance Technique (envoi d'experts) et Formation.

L'évolution mondiale de l'Aide Publique pour le développement a manifestée une expansion d'aide non liée au projet (aide aux programmes),notament pour appuyer les politiques et les programmes des réformes économiques .

L'aide aux programmes permet le transfert et l'utilisation des ressources plus flexibles que l'aide traditionnelle. Ce type d'aide est une réserve de devises et permet soulager la Balance de Paiement. Le Gouvernement du Cap Vert voudrait recevoir plus en plus l'aide non liée au projet a ce dernière.

Concernant à l'allocation de l'aide publique celle-ci est utilisée pour financier l' importation de biens, marchandises et de services;exécution de projets (programme) d'investissements, approvisionnement, assistance technique, appuyer la formation et le développement sectoriel.



#### **a)AIDE FINANCIERE A LA BALANCE DE PAIEMENT**

C'est une aide financière libre (non liée), flexible qui permet le bénéficiaire la libre affectation des volets et plafonds. Généralement le Bayeur de Fonds présente seulement une liste négative de restrictions ( des acquisitions interdites p.e. luxuriy, military products et autres nuisibles à la Santé Publique et à l'environnement.

Le Cap Vert reçoit l'aide à la Balance de Paiement de deux Pays , notamment la Suède et Nederland.

Concernant les Pays Bas, nous commençons l'implémentation de l'aide budjétaire à la place de l'aide à la Balance de paiement.

#### **b)AIDE AU PROJET**

L'aide liée aux projets parvient essentiellement de la Cooperation bilatéral et des Institutions Financières p.e.la Banque Mondiale, Norden-Fond,Kuwait Found et les Banques regionaux, pour l'aquisition des biens et services liés à l'exécution des projets.

Quelques Pays ont adoptés une flexibilité que permet de choisir l'origine des marchandises conformément le standart des projets et les règles du marché.

Le Japon a priviligié le marché japonais pour les Aides octroyés aux projets,avec l'exception de l'aide alimentaire.

#### **c)AIDE ALIMENTAIRE**

Le Cap Vert a un déficit structurel en production agricole pour nourrir sa Population. Pendant la période entre 1980 et 93, le Cap Vert a reçu l'aide alimentaire de 20 pays, CEE, PAM, UNICEF et ONG's .

Parmis les Bayeurs, 10 pays et la CEE ont alloqués une aide alimentaire régulière en forme d'aquisition de blé, maïs, riz, haricot, oil vegetalbe, beurre, lait en poudre,qui ont représenté en 1992 90% du total de l'aide alimentaire. Le Japon a accordé au Cap Vert 2347 millions de Yens pour l'aquisition approximativement de 25,704 Tons de riz et blé.



Cette Aide est gérée efficacement, commercialisée par une Entreprise Publique d'approvisionnement "EMPA" et les recettes sont affectées au Fond National de Développement "FDN". Ces recettes sont utilisées pour effectuer des travaux à haute intensité de main d'oeuvre, lutte contre la sécheresse et la désertification; l'érosion et autres activités sous forme de crédit aux cooperatives.

L'Aide du Programme Alimentaire Mondiale "PAM" est l'unique distribuée gratuitement par le financement du Programme National d'appuyi aux groupes vulnérables et Cantines Escolaires.

#### d) ASSISTANCE TECHNIQUE

La Coopération Technique a représenté 30% de la valeur de l'Aide Publique pendant l'exécution du II PND 1986.

Le Cap Vert a reçu régulièrement des Experts Japonais dans le domaine de la pêche artisanale pour l' I.N.D.P., quatre entre 1988 et 1993 .

#### e) FORMATION

Le Cap Vert a reçu généralement des bourses d'étude au niveau bilatéral. On a enregistré récemment un accroissement des nécessités ( besoins ) en Formation car la crise en Europe de l'est a eu comme conséquence, la clôture des Programmes de Formation pour l'Afrique, sans compensation financière. Par contre, autres Pays sont disponibles à financer la formation des cadres cap-verdiens dans les pays tiers .

Le Gouvernement du Japon a reçu pendant les années 80 et 90 des stagiaires Cap-Verdiens dans divers domaines e.i. les telecommunications, la génie civil, la gestion, la pêche.

### 3) PROBLEMES

La prévision de l'Aide Publique est assurée pluriannuellement dans le cadre des Programmes Indicatifs de la Coopération (PIC) sur la base des Accords pluriannuels , assurant les volets globaux de l'aide et la planification des nécessités pour la réalisation des programmes de développement.



Entre 1986-1990 l'Aide a diminué en 10% par an, dont 13% au niveau bilatéral, la diminution de "grant aide" en 10%, emprunt 10%, l'aide alimentaire est diminuée en 6% (en terme réel), Coopération technique en 14% .

Les Bayeurs de Fonds quelques fois, n'ont pas compris l'approche et les priorités du Plan National de Développement du Cap Vert et des Programmes pluriannuels donc ils ont fait prévaloir leurs priorités et conditions.

Pendant le III Plan National de Développement la croissance annuelle du PIB sera de 6%, la croissance de les investissements et des exportations seront de 24% et 14% respectivement. Ces projections ont été basés sur des hypothèses :

-croissance de l'aide Publique pour couvrir les dépenses de développement; augmentation progressive de l'exportation industriel et des receipts du tourisme; croissance d'investissement privé.

Les besoins de financement extérieur de l'économie nationale pour la période 1991-2000 ont été estimés à 130 milliards de ECV et ces besoins devraient être couverts par l'épargne intérieure nette de 14%, les transferts privés des émigrants 25%, capitaux privés 3%, et l'Aide Publique en 58%.

Le Japon a octroyé au Cap Vert des financements pour les projets de développement pendant les années 80 - 93, néanmoins la prévision et la planification de cette aide n'est pas possible à long et moyen termes .

Le Cap Vert a présenté des requêtes de financement dans le cadre de "General Grant Aid" pour la Construction de Port à Boa Vista et dans le cadre de " Fisheries Grant Aid" pour le Cais de Mindelo, dont le Gouvernement du Cap Vert attend une réaction favorable.

L'ouverture sur l'extérieur sera l'élément nouveau dans le processus de développement. L'état sera chargé de maintenir les grands équilibres macro-économiques et de créer un environnement favorable aux investisseurs conformément la politique de développement d'exportation.





Pour cela, le Parlement Cap-verdien a approuvé beaucoup de lois sur la matière de l'investissement, libéralisation du commerce, la banque, le système financier et loi du travail.

Néanmoins, la capacité de l'absorption des imputs extérieurs ne correspond pas au niveau désiré par les Bayeurs de Fonds.

Il y en a des difficultés concernant la création des Fonds de Contrepartie car quelques bénéficiaires de l'aide se trouvent dans une crise budgétaire et financière, autres sont dans une phase de redressement, privatisation ou liquidation. Parfois, les produits achetés dans le cadre de l'aide sont très chers et ne sont pas compétitifs dans le marché.

Pour l'aide alimentaire le Gouvernement présente chaque année un rapport avec les données pour les Bayeurs en ensemble, parce que, après la vente des marchandises la réposition des fonds est faite dans le compte du FDN (Fond National de Développement). C'est pas facile de faire la discrimination par Bayeurs de Fonds, mais les pourcentages de contributions de chaque Bayeur sont toujours indiqués dans le rapport du FDN.

Le Gouvernement a exprimé son désir de l'adaptation des principes flexibles concernant l'affectation du Fond de Contrepartie et de présentation d'un rapport standard, avec l'approche des Bayeurs.

Le problème de communication et de mécanisme de attribution (decision) se brouillent avec le pragmatisme et le "timing" désiré, lié à un manque de compétence de les bénéficiaires / secteur concernant à la préparation des projets et l'élaboration de la documentation de requêtes de financement.



4. Congo

Mr. Maganga Boumba



RAPPORT SUR LE PAYS

NOM DU SEMINAIRE : "INTRODUCTION AUX ACTIVITES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE  
DU JAPON"

NOM DU PARTICIPANT : MAGANGA BOUMBA

NOM DE L'ORGANISATION : MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION



## I PRESENTATION

### A. Géographie

Situé en plein centre du continent et en pleine zone équatoriale, le Congo offre un climat chaud et humide ponctué par deux saisons principales.

- la saison des pluies:mi Septembre - mi Mai
- la saison seche :mi Mai - mi Septembre

La forêt équatoriale qui recouvre les 3/5 du territoire fait du Congo un pays où l'on rencontre encore une faune et une flore très diversifiés. On retrouve des espèces telles elephants, buffles, singes, gorilles, hippopotames léopards... tandis que la flore est composée de nombreuses essences, parmi lesquelles le limba, l'okoumé... Enfin, depuis une quinzaine d'années, des plantations industrielles d'Eucalyptus sont menées avec un grand succès dans la région de Pointe-Noire, seconde ville du pays. L'exploitation du bois devenant ainsi la deuxième richesse du pays après le pétrole.

La particularité du Congo réside aussi dans sa position stratégique en Afrique centrale

Pays de transit permettant de desenclaver une partie de la sous-région, le Congo, qui possède une ouverture de 170 kms sur l'océan atlantique est bordé à l'Ouest par le GABON, au Nord-Ouest par le CAMEROON, au Nord-Est par la République Centrafricaine, à l'Est par le ZAIRE et au Sud-Ouest par le CABINDA.

A partir de la ville portuaire de Pointe-Noire et, en empruntant la ligne de chemin de fer jusqu'à BRAZZAVILLE, les marchandises destinées vers la République Centrafricaine et le Tchad y parviennent par la voie navigable du fleuve Congo et le réseau routier reliant la République Centrafricaine au Tchad.

Le parcours dans le sens inverse est tout aussi valable pour l'exportation des ressources de ces pays environnants, notamment celles de la République Centrafricaine et du Tchad vers l'Europe, l'Asie et les Amériques.

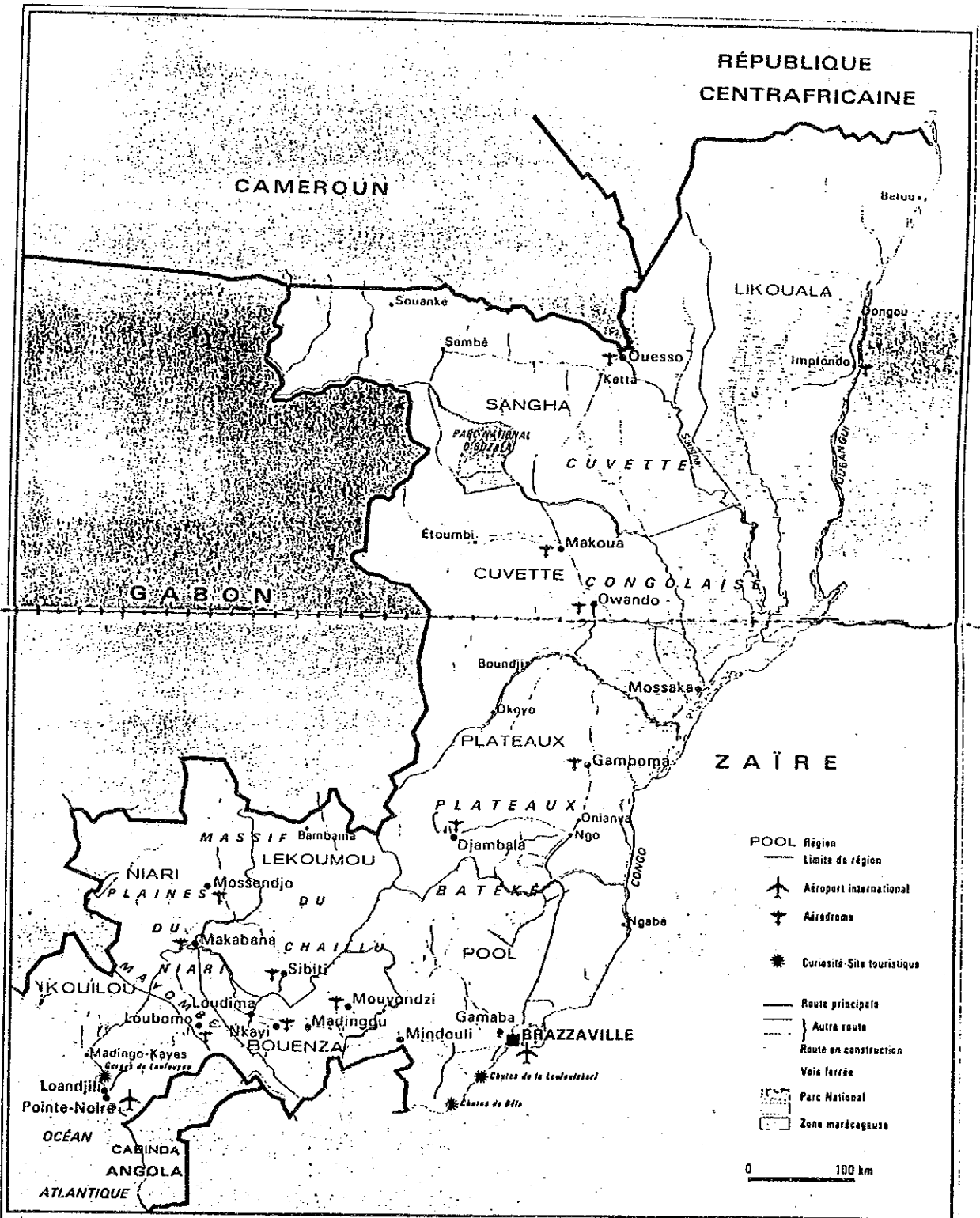
Le Congo, avec 342.000 kms<sup>2</sup>, occupe donc une place singulière en Afrique Centrale, comme on peut le noter sur cette carte.

### Position du Congo en Afrique Centrale

CARTE







035



## B. Politique et Coopération

Aussitôt après son accession à l'indépendance le 15 Août 1960, le Congo s'est progressivement ouvert au monde en devenant membre de l'organisation des Nations Unies et en établissant des relations diplomatiques avec plusieurs pays. Les relations diplomatiques avec le Japon sont établies le 28 Août 1968.

Dans le domaine de la coopération économique et technique, le Congo a gardé le même souci de diversification des partenaires.

Avec le Japon, Le Congo espère tirer profit de la maîtrise de la science et de la technologie dont fait montre ce pays, qui a su par ailleurs sauvegarder les aspects culturels les plus fondamentaux de sa société. Autrement dit, tout en oeuvrant pour le développement, le Congo souhaite conserver les aspects positifs de sa culture. A cet égard, le Japon est une véritable source d'inspiration pour les autorités congolaises.

Depuis 1968, plusieurs accords ont été signés entre les deux pays dont en voici les principaux.

	dénomination	date
1	Etablissement des relations diplomatiques	28/8/1968
2	Accord commercial	28/9/1974 Brazzaville
3	Accord relatif au don de matériel de génie civil	17/4/1981 Brazzaville
4	Contrat de fourniture de matériel de génie civil entre la Régie nationale des travaux publics (RNTP) et SUMITOMO corporation	5/8/1981 Brazzaville
5	Contrat entre CITO et la RNTP pour la fourniture de matériel de génie civil	11/1982 Brazzaville
6	Accord par échange de notes relatif au don de matériel pour l'équipement audiovisuel	4/1984 Brazzaville
7	Accord par échange de notes sur le projet d'approvisionnement en eau potable en milieu rural	17/1/1992



8	Contrat liant le Congo au C. I. T. O. D. C. O. Ltd-Tomen corporation, relatif à la fourniture des équipements et matériels pour la construction des forages en milieu rural	12/3/1991 Tokyo
---	---	--------------------

## II ASSISTANCE DU JAPON AU CONGO

Pour l'exécution de ces accords, le Congo a bénéficié d'une aide importante qui s'élève à plus de deux milliards de yens. A ce jour, l'un des projets les plus importants en cours d'exécution en République du Congo est celui relatifs au forage de 400 puits en milieu rural, en vue de l'approvisionnement des populations en eau potable. La réalisation de ce projet présente plusieurs avantages.

1. l'amélioration des conditions de santé par l'absorption d'une eau saine.
2. l'amélioration de la condition de travail de la femme en milieu rural, car elle investit le tiers de son temps à la recherche de l'eau.
3. une stabilisation des populations dont les mouvements ne sont plus rythmés par les saisons.

Le Congo peut ainsi espérer, avec la réalisation complète d'un tel projet, amorcer l'inversion du phénomène de l'exode rural. La maîtrise de l'eau apparaît donc comme un facteur déterminant dans le processus de maintien des populations dans les campagnes.

A côté de ce grand projet sur lequel les autorités congolaises fondent de grands espoirs, le Congo compte surtout sur le développement rural en général. Ainsi, plusieurs projet ont été soumis à la partie japonaise pour un éventuel financement.

### 1. Développement de la pêche artisanale en milieu rural par:

- a) la fourniture des équipements et du matériel
- b) la création d'une chaîne de froid

### 2. Mise en place d'un centre national de production de recherche et de formation piscicole

- a) Formation des techniciens



b) Développement de la pisciculture

### 3. Réhabilitation du réseau routier

a) Entretien des pistes agricoles

b) Equipement en matériel d'entretien routier

### 4. Communication

Acquisition du matériel et des équipements pour la radio et la télévision

## III. PERSPECTIVES D'AVENIR

En prenant part aux travaux de la conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique ( 5-6 octobre 1993 ), les autorités congolaises ont voulu montrer leur volonté à vouloir raffermir les relations avec le Japon. Il faut noter effectivement, dès le départ, une difficulté réelle qui réside dans la maîtrise des mécanismes de financement de l'aide au développement par le Japon, tant au niveau gouvernemental qu'au niveau des organisations non gouvernementales. Bien que le Congo ait établi des relations diplomatiques avec le Japon, il n'a pas cependant un Ambassadeur résident à Tokyo. Tel est le cas de bon nombre de pays Africains. Une réflexion mérite donc d'être menée sans doute sur un mécanisme permanent à mettre en place pour les pays n'ayant pas une Ambassade à Tokyo et désireux, malgré tout, de coopérer activement avec le Japon.

De ce point de vue, la participation d'un citoyen congolais à ce séminaire est un atout pour la maîtrise du fonctionnement de l'Agence Japonaise de Coopération internationale.

Le souhait le plus ardent pour le Congo est de créer les conditions d'un partenariat entre les institutions financières japonaises et le Congo dans la marche vers le développement de ce pays de l'Afrique centrale.

En s'appuyant sur le Congo, pays de transit en Afrique centrale, une dynamique japonaise peut être impulsée au niveau des autres pays de la sous-région.





5. Gabon

Mr. Ekomo-Mebale Dominique



II)  
II (( A P P O R T   S U R   L E   P A Y S  
-----

THEME : "Information sur le Séminaire d'introduction aux activités de  
Coopération Internationale du Japon. 27 Janvier - 17 Février 1994.

-----

La politique extérieure gabonaise subira à coup sûr des changements au cours des prochaines années à cause du passage du système monolithiste au système multipartiste. Dans ce rapport, je me bornerai à parler de la politique étrangère que mène jusqu'ici notre pays.

La politique arrêtée par le gouvernement en ce qui concerne le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est régie par le Décret 00774/PR/MAEC du 25 Août 1976. Ce Décret stipule que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est chargé de la conception et de l'application de la politique extérieure de la République Gabonaise dans le cadre des orientations générales arrêtées par le Président de la République, Chef de l'Etat. Il assure les mêmes responsabilités dans le domaine de la Coopération Internationale en relation avec les autres Ministères.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est seul habilité à donner des instructions et des directives aux représentations gabonaises à l'étranger. De même tout échange de correspondances entre ces représentations et les autres Ministères se fait par son sous couvert. Il est seul également habilité à correspondre directement avec les Autorités Etrangères ou les Représentants de ses dernières au Gabon ainsi qu'avec les Organisations Internationales. Toute négociation, tout contact avec l'extérieur doit être mené sous ses auspices dès lors qu'une action engagée par les autres Ministères est susceptible d'aboutir à la conclusion d'un arrangement ou d'entraîner des incidences sur la politique extérieure de la République Gabonaise.



Le Département des Affaires Etrangères et de la Coopération suit la préparation générale des rencontres et des conférences internationales ainsi que la participation ou la représentation de la République Gabonaise à celles-ci. Il est seul chargé de faire procéder à la ratification et à la publication des Traités, Conventions, Accords, Protocoles et Règlements Internationaux dont la République Gabonaise est signataire ou pour lesquels elle se trouve engagée.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération comprend huit (8) Directions à savoir :

- LA DIRECTION AFRIQUE ;
- LA DIRECTION AMERIQUE ;
- LA DIRECTION ASIE - PACIFIQUE ;
- LA DIRECTION EUROPE ;
- LA DIRECTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DE LA COOPERATION MULTILATERALE ;
- LA DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET CONSULAIRES ;
- LA DIRECTION DE LA PRESSE ET DE L'INFORMATION
- ET LA DIRECTION DU PROTOCOLE.

Concernant plus particulièrement les relations entre le Gabon et les pays d'Asie et du Pacifique ; c'est la Direction Asie et Pacifique, qui est chargée en collaboration avec les autres Ministères intéressées, de suivre et traiter les affaires politiques, économiques, culturelles, Scientifiques et Techniques concernant la République Gabonaise dans ses rapports avec les pays de l'Asie et du Pacifique ainsi qu'avec les Organisations Internationales les concernant.

Le personnel du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération comprend les fonctionnaires appartenant aux catégories suivantes :



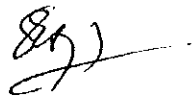
- MINISTRES PLENIPOTENTIAIRES ;
- CONSEILLERS DES AFFAIRES ETRANGERES ;
- SECRETAIRES DES AFFAIRES ETRANGERES ;
- SECRETAIRES DE CHANCELLERIE
- ET ATTACHES.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est vu adjoindre en 1990 le Département de la Francophonie et est devenu Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Francophonie, mais cela n'a en rien changé à ses attributions.

L'Objectif de ce séminaire pour moi est de m'imprégner de la nouvelle donne des activités de coopération internationale du Japon quant on sait le rôle qu'attend jouer ce pays sur la scène politique internationale.

EKOMO-MEBALE Dominique

CONSEILLER DES AFFAIRES  
ETRANGERS - GABON -







6. Guinea-Bissau

Mr. Jose Alvarenga



## RAPPORT SUR LE PAYS

NOM DU SEMINAIRE: "Introduction aux activités de la  
Coopération Internationale du Japon"

NOM DU PARTICIPANT: José Humberto Carvalho de ALVARENGA

NOM DE L'ORGANISATION: Ministère des Affaires Etrangères et  
Coopération (Direction Général de la  
Coopération)

décembre 1993



## I. SITUATION ACTUELLE

### Survol du contexte économique

La situation économique du pays révèle beaucoup de difficultés qui l'empêchent de répondre efficacement aux besoins de son développement. En dépit de l'application des mesures des phases 1 et 2 d'ajustement structurel, l'économie continue à manifester des signes persistants de fragilité. Le taux de croissance moyen de l'économie a certes augmenté de 5 à 6% par an entre 1987 et 1989, mais il se vérifie un ralentissement de l'activité économique à partir de 1990. Le PIB réel est passé de 3,3% en 1990, à 3% en 1991 et 2,8% en 1992. L'estimation pour 1993 se chiffre à 3%. L'épargne intérieure est restée généralement négative, représentant 9,0% du PIB entre 1990 et 1992. C'est qui accentue la dépendance du pays vis à vis des moyens de financement étrangers. Les recettes propres de l'Etat n'arrivent pas à couvrir ses dépenses courantes. D'où des fréquents retards dans le paiement des salaires des fonctionnaires avec des arriérés allant de 3 à 4 mois. Les tensions inflationnistes se sont accentuées au cours de quatre dernières années suite aux dévaluations du peso guinéen. Un dollar américain équivaut +- 12.000 PG (décembre 1993).

La balance commerciale enregistre des soldes déficitaires, représentant une moyenne annuelle d'environ 50 millions des dollars entre 1990 et 1992. Cependant avec l'exportation totale des biens et services en dessous de 25 millions des dollars, le Gouvernement est incapable de faire face à ses engagements à titre de la dette extérieure dont le montant global est estimé à plus de 600 millions des dollars en 1992. Cette situation est préoccupante dans la mesure où le flux des ressources additionnelles dans le pays dépend de la solvabilité de l'Etat.

Malgré les politiques d'ajustement, on assiste à une baisse substantielle de la part contributive de l'agriculture au produit national (52 % en 1980 et 47 % en 1989), alors que plus de 80% de la population active est engagée dans les activités agricoles. Cette situation se traduit par le niveau élevé de la dépendance alimentaire reflété par l'augmentation des importations des produits alimentaires. La productivité du secteur agricole reste encore faible du fait de l'utilisation des techniques rudimentaires, du manque des facilités de crédit agricole pour les petits producteurs, des difficultés de commercialisation des produits liés notamment aux infrastructures inadéquates de transport et aux problèmes de stockage, l'insuffisance de l'encadrement des paysans, l'inefficacité des services d'animation et vulgarisation agricole et l'insuffisance des cadres mieux formés et motivés. En outre l'essentiel des ressources en devises provient de 2 ou 3 produits et cela augmente la fragilité de l'économie. Bien que le secteur de la pêche présente un potentiel important en termes de création d'emplois et l'acquisition des recettes en devises, il souffre notamment du manque d'une flotte nationale, de l'encadrement de



la pêche artisanale et des problèmes liés aux infrastructures portuaires.

La détérioration de la situation économique se traduit par un faible niveau de revenu national brut par habitant d'environ 180 dollars (1990) et d'un indice de développement humain de 0.090 (1993) qui range la Guinée-Bissau presque à la queue (164ème place) sur l'échelle des pays du monde. Ce qui s'exprime par des conditions sociales précaires que les politiques d'ajustement ont par ailleurs exacerbées.

Les difficultés économiques actuelles remontent en effet à la fragilité de l'appareil productif extrêmement limité. Aussi faut-il souligner que la croissance économique dépend des efforts d'assainissement des finances publiques, de recouvrement des recettes publiques, de rationalisation des dépenses d'investissement, du règlement de la dette et de l'accroissement des apports extérieurs pour compenser le déficit des ressources internes.

Dans ce sens, le Gouvernement a affirmé sa volonté de poursuivre avec le renforcement des mesures de stabilisation financières et d'ajustement structurel dans le cadre d'une troisième phase (1993-1994) en cours de négociation. Déjà en avril 1992, un programme socio-économique d'urgence a été préparé par le Gouvernement afin d'identifier les priorités majeures pour orienter les partenaires du développement et faciliter la mobilisation et la coordination du financement extérieur.

Les axes prioritaires qui ont été retenus sont:

1. La consolidation du processus démocratique
2. L'assainissement de l'environnement macro-économique dans le contexte des clauses restrictives définies avec les institutions de Bretton Woods, en ce qui concerne notamment les politiques fiscales, monétaires et de crédit et la rationalisation des dépenses publiques.
3. La relance des secteurs productifs: agriculture, pêche, PME, tourisme et routes.
4. La réhabilitation des infrastructures sociales: santé, éducation, eau et assainissement, habitat et urbanisme.
5. La réforme administrative
6. La protection de l'environnement
7. Le renforcement de l'intégration et de la coopération sous-régionale.





La contribution des donateurs dans les secteurs où ils ont pu acquérir des expériences spécialisées permettrait de renforcer les capacités du Gouvernement tant au niveau de la gestion de l'économie, du développement des capacités productives que de la valorisation des ressources humaines qui constituent des objectifs fondamentaux. Il convient de remarquer cependant que le Gouvernement éprouve des difficultés pour conduire à bien son programme suite notamment à la réduction des aides alimentaires dont les recettes des ventes servent de contrepartie nationale dans les projets du développement.

Les axes prioritaires ci-haut énumérés continueront à fournir le cadre de référence pour orienter l'action du Gouvernement et canaliser la coopération internationale.

---



## II. II. ACTIVITES DE COOPERATION

En dépit de la crise financière actuelle, la coopération entre la Guinée-Bissau et ses partenaires extérieurs est active. Cette coopération est diversifiée, couvrant aussi bien les domaines productifs, les secteurs sociaux que la culture. Parmi les sources bilatérales et multilatérales importantes, on peut souligner les suivantes:

1. La Suède (ASDI): appui à la balance des paiements, formation, appuis aux secteurs de l'agriculture, éducation, santé et assistance technique.
2. La France: assistance dans les domaines des actions culturelles, assistance technique, et appui macro-économique.
3. Banque Africaine de Développement: appui à la planification et aux infrastructures économiques.
4. Banque Mondiale et Fonds Monétaire: appui aux programmes de stabilisation financière et ajustement structurel.
5. Programme des Nations unies pour le Développement: assistance technique diverse, appui à l'élaboration d'un programme-cadre macro-économique et schémas directeurs sectoriels.
6. Communauté Economique Européenne: programme indicatif couvrant les secteurs tels que la formation, l'appui au secteur privé, les infrastructures, etc.
7. Le Portugal: formation, assistance technique et actions culturelles.

## III. QUELQUES PROBLEMES GENERAUX

Malgré la présence nombreuse de l'assistance technique étrangère et des organismes d'aides dans le pays, l'impact des aides extérieures est généralement peu sensible, si l'on tient compte des statistiques sociales et économiques. Cinq facteurs principaux sont responsables de l'inefficacité relative de l'aide:

1. L'incohérence entre les orientations, le programme de développement et les projets mis en oeuvre. Les projets ne sont pas généralement évalués et sélectionnés sur base des critères de rentabilité économique et financière. Parfois l'activisme d'un donateur en complicité avec un ministère technique suffit pour qu'un projet soit inscrit dans le programme d'investissement PIP ou bénéficie d'un financement important non-programmé. Cette situation accentue le divorce entre les priorités proclamées et l'affectation proprement dite des ressources.



2. Le manque de suivi de l'utilisation des ressources investies dans les projets a donné lieu à des gaspillages incalculables dans la mesure où des ressources sont programmées et allouées aux projets même quand il n'y a pas de preuve de bonne performance. Certains ont même parlé d'une reconduction presque automatique des projets dans l'absence des rapports de suivi.

3. La multiplicité des intervenants sur terrain doublés plus par le souci de réinventer la roue que de trouver des solutions collectives a entraîné:

- \* une concentration de l'aide dans quelques localités et déprivations dans d'autres;
- \* la duplication des efforts se traduisant notamment par des répétitions des enquêtes;

4. L'incapacité du Gouvernement à financer la contrepartie locale en partie à cause des livraisons tardives par des donateurs des aides alimentaires promises et dont les revenus de vente servent de support au financement interne du PIP. Certains projets se sont trouvés bloqués en l'absence des inputs du Gouvernement et de l'affaiblissement de la motivation de son personnel.

5. La carence du personnel mieux formé et outillé en gestion des projets et analyse des programmes de développement pèse de tout son poids sur l'administration publique et expliquerait en grande partie la faible capacité d'absorption de l'assistance extérieure. La coopération internationale reçoit en moyenne 80 dossiers de coopération par semaine sans compter les lettres d'information et des invitations aux conférences et réunions. Ces dossiers comprennent outre les programmes et projets à approuver, des offres et demandes de financement et des propositions d'investissements.

Face à cette multitude des dossiers, la capacité de réponse reste faible due notamment au manque des compétences techniques dans l'analyse et le suivi des programmes et projets. Le suivi des dossiers ainsi que la capacité de réponse du Gouvernement sont sérieusement limités dans l'absence d'un dispositif informationnel fiable et actualisé sur les activités de coopération. Le moral du peu du personnel médical dont dispose le pays.

#### IV. LA COOPERATION AVEC LE JAPON

En dépit des actions importantes déjà réalisées, la coopération entre le Japon et la Guinée-Bissau n'est pas régie par un accord-cadre de coopération entre les deux pays. La coopération se limite à des actions ponctuelles sur base des requêtes formulées par le Gouvernement guinéen et des possibilités japonaises pour financement.



L'aide nippone à la Guinée-Bissau peut être évaluée à environ 300 millions de yens par an. Cette aide se répartit entre l'aide alimentaire, l'assistance aux projets et l'aide à la balance des paiements. Au cours des années 1980 l'accent dans la coopération était placé sur l'aide alimentaire. Par exemple en 1987, ce type d'assistance représente approximativement 24% de l'aide totale fournie à la Guinée-Bissau. Depuis 1988, on remarque une forte tendance vers la fourniture d'équipements, des facteurs de production et la formation visant à contribuer à l'augmentation de la production alimentaire (KR2) et du riz par lesquels le Ministère du Développement Rural et Agriculture bénéficie des fertilisants, des pesticides, des équipements et véhicules et des bourses de formation au Japon. L'aide aux projets représenterait plus de 60% de l'aide accordée à la Guinée-Bissau depuis 1990.

Entretiens, il se manifeste un intérêt pour l'appui à la pêche artisanale qui a bénéficié d'un crédit de 205 millions des yens en mai 1991.

Le Gouvernement du Japon contribue aussi avec des dons pour soutenir les efforts du pays dans l'exécution du programme d'ajustement structurel et la réduction de la dette extérieure. C'est ainsi par exemple que le Gouvernement a reçu un don non-lié de 300 millions de yens en mars 1990 comme aide à l'ajustement.

On peut schématiser la structure de la coopération financière non remboursable comme suit.





Aides japonaises déjà octroyées dans le cadre de la coopération financière non-remboursable pour la Guinée-Bissau

<u>Date de la signature de l'Echange de Notes</u>	<u>Montant en Yens</u>	<u>Projet</u>
17 janvier 1981	200 millions	Développement de l'Agriculture aux bassins de GEBA
29 octobre 1981	300 millions	Aide alimentaire (1 852 tonnes de riz japonais)
06 mai 1983	296 millions	Aide alimentaire (2 410 tonnes de riz japonais)
18 mai 1984	319 millions	Aide alimentaire (3 600 tonnes de riz birman)
06 juillet 1984	318 millions	Aide alimentaire (3 600 tonnes de riz thaïlandais)
23 octobre 1985	250 millions	Aide alimentaire (2 920 tonnes de riz thaïlandais)
02 février 1987	150 millions	Aide alimentaire
02 février 1987	150 millions	Aide pour l'augmentation de la production alimenta.
13 janvier 1988	100 millions	Aide alimentaire
26 décembre 1988	150 millions	Aide pour l'augmentation de la production alimenta.
09 mars 1990	300 millions	Don non-projet (ajustement structurel)
09 mars 1990	200 millions	Augmentation de la production alimentaire (KR2)
16 octobre 1990	200 millions	Augmentation de la production alimentaire (KR2)
03 maio 1991	205 millions	Développement de Pêche Artisanale



7. Madagascar

Mr. Solofoniaina Ramiaramanana



R A P P O R T S U R L E P A Y S : M A D A G A S C A R

Nom du Séminaire : " Introduction aux Activités de la Coopération  
Internationale du JAPON " ( TOKYO: 27 Janv. - 17 Fév. 1994 )

Nom du Participant : R A M I A R A M A N A N A Solofoniaina

Nom de l'Organisation : M I N I S T E R E D E S A F F A I R E S  
E T R A N G E R E S  
Direction des Relations Extérieures  
pour le Développement  
Service " Afrique - Asie "

-----000-----



R A P P O R T   S U R   L E   P A Y S : MADAGASCAR

Nom du Séminaire : "Introduction aux Activités de la Coopération  
Internationale du J A P O N"

Nom du Participant : R A M I A R A M A N A N A Solofoniaina

Nom de l'Organisation :           MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
  Direction des Relations Extérieures  
  pour le Développement  
  Service "Afrique-Asie"

-----000-----





## INTRODUCTION :

Une coopération économique, de Gouvernement à Gouvernement, a toujours caractérisé les relations entre le Pays du Soleil Levant (Japon) et la Grande Ile (Madagascar).

Les aides japonaises en faveur de Madagascar ont débuté en 1973. Ainsi, les crédits japonais pour Madagascar sont considérés comme la première aide substantielle japonaise jamais accordée à un pays africain.

Au cours des années 80, le montant total de l'aide financière fournie à Madagascar atteignait déjà 36 Milliards de Yens. A titre tout à fait indicatif, selon des chiffres publiés par l'OCDE (1979-1982), le Japon occupe la deuxième position sur 65% du montant total de l'aide reçue par Madagascar (822 Milliards de dollars) fournis bilatéralement par les pays occidentaux du Groupe CAD (Comité d'Aide au Développement) à savoir : France 38,7% ; Japon 10,9% ; Etats-Unis 6,2% ; République Fédérale d'Allemagne 3,7%.

Il convient de souligner que 11 % du budget de la coopération japonaise sont destinés à l'Afrique Noire et aux pays de l'Océan Indien. Madagascar a toujours occupé une place privilégiée parmi les pays de cette région recevant l'aide japonaise.

## I - EVOLUTION DE LA COOPERATION BILATERALE ENTRE LE JAPON ET MADAGASCAR

La construction du barrage hydro-électrique de Namorona (région du Sud-Est de Madagascar) et l'installation d'un réseau de Télécommunications par micro-ondes reliant Antananarivo (la Capitale) avec quatre chefs-lieux de Province ( Antsiranana, Toamasina, Fianarantsoa Toliara) constituaient déjà le fruit d'une série de prêts à long terme s'élevant à 9.700 Millions de Yens. Ces projets ont été inaugurés en 1980 par le Président RATSIRAKA, à l'occasion de la célébration du 20ème Anniversaire de l'Indépendance de Madagascar.

Dans le même temps, Madagascar bénéficiait encore d'une série de crédits à moyen terme de 5.300 millions de Yens pour la fourniture de 5 bateaux, cargo-pétroliers et ferry-boat qui ont été remis en 1980.

.../...



A la suite de la crise pétrolière mondiale de 1973 et le désordre économique qui en a résulté, Madagascar était obligé d'importer une quantité de riz. Ainsi le Gouvernement japonais a consenti à fournir du riz devant être payé en 30 ans, avec une période de grâce de 10 ans (20.000 tonnes en 1981, 45.000 tonnes en 1982 et 50.000 tonnes en 1983).

Parallèlement, le Gouvernement japonais a octroyé des dons pour réaliser des projets malgaches de développement.

Entre autres, un milliard de yens a été alloué en 1979 pour la construction d'un "Centre de formation technique pour l'élevage (CFTEL) à Antsiranana (Nord de Madagascar) qui a été inauguré en 1982.

Ce projet est un modèle du transfert de technologie et de combinaison de l'assistance financière et technique. En effet, une trentaine d'experts japonais de diverses spécialités ont été envoyés dans ce Centre. Depuis 1984, le centre est dirigé exclusivement par une équipe malgache (ce Centre forme des éleveurs pour tout l'ensemble du pays et est à même d'accueillir des séminaires internationaux).

.../..



Tableau I.- Coopération bilatérale JAPON-MADAGASCAR (1973 - 1983) :

INTITULES DES PROJETS (1)	SIGNATURES (2) ECHANGES DE NOTES	MONTANTS EN YENS (3)
<u>1973 :</u>		
- Aide alimentaire (riz) : KR.I-1973	06 Avril	92.400.000
- Barrage hydroélectrique de Namorona (prêt)	11 Mai	2.000.000.000
- Réseau de télécommunications par micro-ondes dans le Nord (prêt)	11 Mai	2.000.000.000
<u>1976 :</u>		
- Barrage hydroélectrique de Namorona (additionnel)	18 Juin	1.000.000.000
<u>1979 :</u>		
- Projet du Centre de Formation d'Elevage d'Antsiranana (CFTEL)	18 Septembre	1.000.000.000
- Aide alimentaire : KR.I-1979	" " "	222.480.000
- Aide pour l'augmentation de la production alimentaire : KR.II-1979	26 Décembre	300.000.000
<u>1980 :</u>		
- KR.II : 1980	25 Novembre	300.000.000
- Fourniture de riz japonais (prêt)	" " "	1.980.000.000
<u>1981 :</u>		
- Projet de développement des petites pêcheries	27 Janvier	500.000.000
- Projet d'exploitation des eaux domestiques dans la région du Sud (1e phase)	19 Mars	500.000.000
- " " (2e phase)	04 Novembre	500.000.000
- Fourniture de riz japonais (prêt)	" " "	4.680.000.000
- KR.I : 1981	" " "	234.000.000
- KR.II : 1981	" " "	200.000.000
<u>1982 :</u>		
- Projet de promotion des petites pêches	14 Août	490.000.000
- Fourniture de riz japonais (prêt)	" " "	3.950.000.000
- KR.I : 1982	13 Octobre	358.000.000
- KR.II : 1982	" " "	300.000.000
- Projet d'aménagement d'Antananarivo	23 Décembre	500.000.000
<u>1983 :</u>		
- Aide culturelle (matériels d'éducation musicale)	02 Juillet	25.000.000
- KR.I : 1983	26 Septembre	370.000.000
- KR.II : 1983	" " "	300.000.000



## II.- SITUATION ACTUELLE DE LA COOPERATION NIPPO-MALGACHE :

L'analyse succincte actuelle de la coopération Nippo-malgache démontre combien le Gouvernement du Japon et le Gouvernement malgache s'appliquent à concrétiser l'interdépendance économique, facteur prédominant des relations internationales, tendant à réduire, voire à effacer les monstrueuses disparités entre le Nord et le Sud.

Ces derniers temps, le Gouvernement du Japon a pris la ferme résolution de prendre des mesures substantielles en faveur des Pays du Tiers-Monde. Il convient de souligner que dans son budget au titre de l'Année fiscale 1991, le Gouvernement japonais a inscrit 883,1 milliards de Yens pour l'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD), dont 212,5 milliards sont réservés aux Dons. Ce qui revient à dire que le Japon s'affirme de plus en plus dans son rôle au sein de la Communauté Internationale en tant que principal pays donateur d'Aide Publique au Développement.

Après vingt ans (20) de coopération bilatérale fructueuse, l'effort déployé par les deux Gouvernements respectifs vont dans le sens du développement harmonieux, de l'épanouissement de cette coopération dans tous les domaines. En effet, Madagascar a la chance de figurer parmi des Pays du Tiers-Monde où l'Empire du Soleil Levant, une des plus grandes puissances économiques du monde, concentre son assistance.

Ainsi, après deux décennies (1973-1993) de coopération, 73 aides et assistances, sous forme de Dons non-remboursables ont été octroyés par le Gouvernement du Japon au profit de la Grande Ile.

De 1973 à 1989, le total des Dons japonais est évalué à 50, soit en moyenne 3 dons par an.

De 1990 à 1993, 23 dons ont été octroyés, en moyenne 5 dons par an, sans tenir compte de 9 dons à "Petite-Echelle".

.../..





**Tableau II.- Aides et Assistances substantielles japonaises (1990-1993) :**

INTITULES DES AIDES ET ASSISTANCES (1)	SIGNATURES ECHANGES DE NOTES (2)	MONTANTS EN YENS (3)
<u>1990 :</u>		
6e Réechelonnement :		
- dettes gouvernementales malgaches	10 Juillet	2.331.111.730
- dettes commerciales malgaches		1.689.177.298
- KR.I : 1990	07 Novembre	150.000.000
- KR.II : 1990	" "	250.000.000
<u>1991 :</u>		
- Don hors projet japonais (2e Don)	07 Mars	3.500.000.000
- 4e Projet "Développement de la pêche artisanale"	18 Avril	383.000.000
- 7e Réechelonnement :		
- dettes gouvernementales malgaches	31 Mai	1.284.219.866
- dettes commerciales malgaches		490.709.069
- KR.I - 1991	26 Décembre	150.000.000
- KR.II- 1991		300.000.000
<u>1992 :</u>		
- KR.I : 1992	27 Mai	150.000.000
- KR.II : 1992	28 Juillet	300.000.000
<u>1993 :</u>		
- Don hors projet japonais (3e Don)	19 Mars	2.500.000.000
- Aide pour l'acquisition d'infrastructure et d'équipements modernes de pêches	29 Avril	666.000.000
- KR.II : 1993	21 Mai	350.000.000
- KR.I : 1993	22 Juin	150.000.000
<b>TOTAL : 14 Aides et Assistances</b>		<b>14.794.217.963</b>
		<b>soit</b>
		<b>en FMG:266.443.865.513</b>

**Tableau III.- Projets de développement malgache soumis à des financements sous forme de Dons japonais (1990 - 1993) :**

INTITULES DES PROJETS (1)	SIGNATURES ECHANGES DE NOTES (2)	MONTANTS EN YENS (3)
<u>1990 :</u>		
- Remise officielle de pièces de rechange pour camions-citernes (projet approvisionnement en eau potable dans le Sud de Madagascar)	22 Juin	11.000.000
- Exécution du "Projet Approvisionnement en eau potable dans le Sud"	10 Juillet	483.000.000
<u>1991 :</u>		
- "Projet de recensement des potentiels miniers du Sud de Madagascar" (exploration préliminaire par MMAJ)	19 Juin	US\$ 2.200.000
- IIe phase "Projet Approvisionnement en eau potable dans le Sud"	26 Décembre	759.000.000



(1)	(2)	(3)
1992		
- "Projet Exploitation des Eaux souterraines dans la région du Sud-Ouest de Madagascar"	28 Juillet	603.000.000
- "Projet de renforcement des équipements routiers"	20 Novembre	645.000.000
1993		
- "Projet de renforcement des équipements de l'Hôpital de Toamasina"	19 Mars	377.000.000
- "Projet Exploitation des Eaux souterraines dans le Sud-Ouest de Madagascar"	22 Juin	150.000.000
- "Projet de construction de l'Atelier Central"	04 Août	1.042.000.000
<b>TOTAL : 9 Dans</b>		4.070.000.000 2.200.000US\$ Soit : 73.480.700.000FMG

Le Total des Aides et Assitances octroyées par le Japon au profit de Madagascar de 1990 à 1993 est évalué à : 339.924.565.513 FMG.

**III - ACTIVITES DANS LE CADRE DE L'ASSISTANCE DU JAPON A MADAGASCAR :**

Au cours de ces Vingt années de coopération bilatérale avec le Japon, Madagascar a bénéficié de l'Assistance Officielle au Développement, communément connue sous le sigle " ODA".

En tant qu'Agence exécutive du programme d'assistance technique et de la coopération financière du Gouvernement japonais, l'Agence Japonaise de coopération Internationale ( JICA) collabore étroitement avec les Départements techniques malgaches, titulaire des projets à financer soient sous forme de dons ordinaires non remboursables, soient sous forme de prêts à moyen ou à long termes.

Dans le cadre de la coopération technique, des missions d'experts japonais de la JICA ont été envoyés à Madagascar, en vue soit d'étudier sur place avec les techniciens malgaches la faisabilité des projets, soit de mettre ces experts à la disposition des Départements intéressés pendant une certaine période ( un à deux ans) avec possibilité de prorogation du contrat sur demande expresse de la partie malgache.

Sur le plan de la coopération culturelle, les techniciens malgaches bénéficient annuellement des offres de bourses de stages d'entraînement collectif ou individuel organisés par le Gouvernement du Japon et la JICA.

..//..



IV.- PROBLEMES RELATIFS A L'ASSISTANCE DU JAPON

D'une façon générale, ces problèmes sont plutôt d'ordre pratique, et se situent au niveau même de l'exécution du projet.

1/ problème sur la présentation des projets malgaches à la JICA

Le délai imparti, pour soumettre à la partie japonaise les projets retenus par les Ministères techniques, est jugé trop court. En effet, tous les projets, avant d'être présentés officiellement au Gouvernement du Japon, doivent faire l'objet d'un examen approfondi et de classement par ordre de priorité au niveau du Ministère malgache de l'Economie, du Plan et du Redressement Social, premier responsable du "Programme d'Investissements Publics" (P.I.P.). Ce qui explique le retard quant à la transmission de ces projets auprès des Autorités japonaises.

Parfois, le Ministère des Affaires Etrangères est contraint de demander un délai de grâce pour pouvoir acheminer les projets en question.

2/ problème au niveau des Echanges de Notes.

Lorsque la partie japonaise propose la période ( jour et heure) de la cérémonie de signature des Echanges de Notes, la partie malgache estime qu'il est toujours prudent de tenir compte du calendrier plus ou moins chargé du Ministre malgache des Affaires Etrangères qui, dans la plupart des cas, est habilité à signer, au nom du Gouvernement malgache, tout Echange de Notes entre les deux Gouvernements.



8. Mali

Mr. Kouyate Moussa







## RAPPORT SUR LE PAYS

NOM DU SEMINAIRE :

" Introduction aux activités de  
la Coopération Internationale du  
JAPON

NOM DU PARTICIPANT :

KOUYATE MOUSSA

NOM DE L'ORGANISATION :

Ministère des Affaires  
Etrangères des Maliens de  
l'Extérieure et de l'Intégration  
Africaines / Direction Nationale  
de la Coopération Internationale

RAPPORT SUR LA SITUATION  
ECONOMIQUE ET SOCIALE DU MALI



## RAPPORT SUR LE MALI



### I/ SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU MALI :

Classé parmi les pays africains les moins avancés (P.A.M.A), le Mali a la spécificité d'être à la fois un pays sahélien et enclavé confronté à des aléas climatiques persistants.

Ces difficultés se trouvent aggravées par les effets négatifs résultant de la crise économique internationale et parmi lesquels on peut citer : la diminution du flux des capitaux vers les pays en développement ; l'accroissement du service de la dette ; la fluctuation des prix des matières premières ; des difficultés d'accès des produits finis des pays en développement aux marchés des pays développés.

Ces facteurs constituent donc un frein au développement malgré les nombreux efforts qu'on ne cesse de déployer tant sur le plan économique que social.

Sur le plan économique signalons que ces dernières années ont été particulièrement marquées par le prolongement des déséquilibres économiques et financiers apparus depuis le début de la décennie 80.

Pour redresser cette situation, les efforts déployés par le Mali de 1982 à 1986, ont été appuyés par trois accords de confirmation successifs du Fonds Monétaire International (FMI). Le programme d'ajustement pour 1988-1989 a bénéficié du soutien d'un accord de confirmation du Fonds approuvé le 5 Août 1988 pour une période de 14 mois prorogée le 26 Juillet 1989 jusqu'au 4 juin 1990. Il a aussi bénéficié de l'appui d'un premier accord annuel dans le cadre de la Facilité d'Ajustement Structurel (F.A.S) de trois ans approuvé également le 5 Août 1988. Un deuxième accord annuel dans le cadre de cette facilité vient d'être sollicité auprès du Fonds sur la base du document cadre de politique économique et financière (DCPEF) du Mali 1988-1992 mis à jour en étroite collaboration avec le Fonds et la Banque Mondiale pour la période 1990-1992.

En plus de ces différents accords, un programme d'ajustement structurel avec la Banque Mondiale est en préparation et des programmes d'ajustement sectoriels ont été mis en oeuvre, ou sont en voie de l'être avec l'appui de nos partenaires au développement. Il s'agit :





- du Programme d'Ajustement du Secteur des Entreprises Publiques (7 septembre 1988) ;

- du Programme de Reforme Economique avec l'US-AID ;

- de la Restructuration des Opérations de Développement Rural (ODR) ;

- du Programme de consolidation du secteur Education : 4ème Projet Education ;

- du Projet de Développement Sanitaire (PDS) ;

- du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole.

Complémentairement à ces mesures, le Parti et le Gouvernement ont mis en oeuvre depuis 1988 un Plan de relance économique.

L'ensemble de ces mesures prend appui sur le plan quinquennal de développement économique et social 1987-1991 dont le programme d'investissement se chiffre à environ 570 milliards FCA.

Il n'y a aucun doute que des résultats encourageants ont déjà été atteints dans le domaine des finances publiques de la balance des paiements, du désengagement de l'Etat des Sociétés et Entreprises Publiques, de la Reforme du Système Fiscal, de l'allègement des procédures administratives, de la libéralisation des prix et de la maîtrise de l'inflation. Cela contribue à la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé.

Cependant des difficultés persistent encore avec des conséquences certaines sur la situation socio-économique. Ainsi le plan quinquennal et certains des programmes en cours d'exécution ne sauraient exercer leurs pleins impacts qu' à moyen et long terme.

Au demeurant des difficultés planent et sont consécutives aux conséquences sociales des mesures d'ajustement structurelles préconisées par le FMI et par ailleurs au coût économique du processus de démocratisation en cours au Mali, et qui se manifeste par des revendications syndicales intempestives, entre autres : la hausse de la bourse des étudiants et du salaire des travailleurs, la réinsertion des jeunes diplômés, le recasement des travailleurs licenciés etc...





Ces difficultés du moment viennent aggraver les préoccupations constantes du gouvernement visant l'autosuffisance alimentaire, la lutte contre la désertification, le désenclavement interne et externe, le secteur de la Santé et de l'Education, la relance des activités par le développement du secteur privé, la création d'emplois pour les jeunes. La gestion commune de l'ensemble de ces foyers de crise et l'inexpérience de l'équipe gouvernementale soucieuse de sauver la démocratie "fragile" du Mali a entraîné un déficit budgétaire de près de 30 milliards FCFA ; et ce, au risque de compromettre le 4<sup>e</sup> accord de confirmation du FMI dont les négociations viennent de commencer grâce aux efforts conjugués de certains partenaires au développement afin de sauver le Mali de "l'état de cessation de paiement".

Pour circonscrire cette tension de trésorerie et par là même, de la crise socio-économique, le gouvernement a adopté un certain nombre de mesures de redressement économique entre autres :

- Renforcement de la paix, construction d'une économie de marché, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Consolidation des acquis démocratiques et garantie des libertés et droits ;
- L'élévation du niveau d'instruction de la population par l'alphabétisation et la promotion de l'Education de Base ;
- L'amélioration de la Santé et la Solidarité avec les personnes âgées et des handicapés ;
- Le désenclavement intérieur et extérieur du pays ;
- la mise à la disposition des populations de l'eau potable ;
- Le transfert aux populations de l'initiative du développement pour la mise en oeuvre de la Décentralisation ;
- La lutte contre le chômage des jeunes ;
- La mise en oeuvre d'une politique de logement ;
- la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification ;
- Le développement de la filière or ;
- La politique d'intégration sous-régional.

Pour permettre d'obtenir 2 milliards 479 millions de recettes supplémentaires en 1993 et 10 milliards 201 millions en 1994, et de réduire les dépenses de l'Etat de 3 millions en 1993 et de 10 milliards 089 millions en 1994, le gouvernement a adopté un train de mesures qui sont :







- l'intensification de la lutte contre la fraude, principal fléau de notre économie. A cet effet, les forces armées seront mobilisées dans les prochains jours pour intervenir avec les services de la Douane.
- l'augmentation de la valeur mercuriale sur les hydrocarbures.
- la suspension de la Taxe de Coopération Régionale (TCR) comme mesure de sauvegarde conformément à l'article 51 du traité de la CEAO ;
- l'augmentation des droits de porte sur les alcools et les tabacs ;
- l'immatriculation des engins à deux roues non cyclable : soit à partir de 50 cm<sup>3</sup> de cylindrée ;
- la réduction du nombre de produits taxés au taux de 0 % de TVA.
- la suppression des exonérations exceptionnelles ;
- le relèvement de 60 à 70 % de la part des pénalités et amendes devant revenir à l'Etat et infligées par les services économiques et fiscaux ;
- la cession de certains immeubles de l'Etat situés au Centre Commercial ;
- la transformation en titre foncier définitif de toutes les lettres d'attribution et permis d'occuper pour les lots à usage d'habitation.
- améliorer de manière significative le recouvrement des arriérés dûs au titre des sociétés privatisées, des entreprises liquidées, des hydrocarbures et des avis de crédit du Trésor ;
- création du Pari Mutuel Urbain ;
- l'accélération des opérations de privatisation retenues dans le strict respect de la réglementation en vigueur ;
- l'institution du renouvellement périodique des cartes grises des véhicules (tous les 3 ans) ;
- plafonnement des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone dans les domiciles des Ministres à partir du 1er octobre 1993 à 150.000 F par mois ;
- la baisse de 10 % de la dotation en carburant des Ministères à partir du 1er octobre 1993 ;
- restriction sur les missions à l'extérieur des membres du Gouvernement sur financement du Budget d'Etat ;





résilier tous les baux et loger les Ministres dans les maisons appartenant à l'Etat pour le 1er Avril 1994 au plus tard:

- gérer en pool les véhicules de tournées des Ministres et application stricte de la réglementation sur l'utilisation des véhicules de service ;

- baisse de 10 % des dotations en carburant à partir du 1er octobre 1993 ;

- plafonnement des consommations eau, électricité, téléphone des ayant droits à partir du 1er avril 1994 ;

- maîtrise des effectifs civils et militaires (retraités, fonction publique, armée, élèves et étudiants boursiers) notamment par le contrôle physique et le paiement des salaires à travers le système bancaire ;

- interdiction de l'accès aux marchés publics à tout débiteur du Trésor dans l'affaire des Avis de Crédits et à tout opérateur non-assujetti à la TVA (déjà en cours) ;

- arrêt de toute nouvelle attribution de logement administratif ;

- adoption et application vigoureuse des critères d'attribution de bourses dès la prochaine rentrée ;

- création d'un Comité permanent de suivi du Programme d'Ajustement ;

- l'économie nationale étant redevable des performances et des efforts du monde rural, le gouvernement entend-il assainir et équilibrer les filières coton, riz, sucre, arachide.

## II) Présentation de la Coopération Internationale du Mali (Activités)

Le Ministère des Affaires Etrangères des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine comprend deux Directions Nationales : La Direction Nationale des Affaires Politiques, Juridiques et Consulaires et la Direction Nationale de la Coopération Internationale. Celles-ci sont subordonnées au Cabinet du Ministre composé du Secrétaire Général, du Chef de Cabinet assisté par des Conseillers Techniques, du service du Protocole et d'un Conseil Général des Maliens à l'Extérieur (organigramme de la Direction Nationale de la Coopération Internationale en annexe). Dans la mise en oeuvre de la politique extérieure du Mali, la Direction Nationale de la Coopération Internationale est chargée :

- d'élaborer la politique de l'Etat en matière de recherche de financement des projets de développement auprès des partenaires extérieurs et de promotion de la coopération économique, sociale, culturelle, scientifique et technique internationale ;





coordonner et de contrôler les activités des missions diplomatiques et consulaires et de tous autres organismes nationaux chargés de la mise en oeuvre de ladite politique.

A cet effet, elle procède :

- à toutes recherches et études nécessaires à l'élaboration de ladite politique notamment celles relatives aux questions économiques internationales liées à l'aide au développement :

- à la mise en oeuvre des procédures administratives de conclusion et de suivi des accords et conventions de financement auxquels le Mali est partie :

- à la préparation de toutes mesures relatives à la réorganisation des structures, au perfectionnement des méthodes de travail et à l'amélioration des relations humaines à l'intérieur du service et à la qualité de ses prestations.

Le système actuel de coopération a adopté un mécanisme de programmation triennal des investissements. Le mécanisme est sous-tendu par un système d'information qui consiste chaque année à déterminer la liste des projets programmés ; et parallèlement, un inventaire exhaustif des projets hors programme en phase de préparation est régulièrement mis à jour. La constitution du programme d'investissement et de la réserve des projets se fait dans une large concertation avec tous les départements. Ainsi la coopération (bilatérale et multilatérale) sera fondée sur des programmes pluriannuels, élaborés autour des grands axes du Plan de Développement Economique et Social du Mali; Ces programmes résultent de larges consultations au niveau national et de négociations avec nos partenaires au développement. Ces programmes feront ensuite l'objet de convention ou d'accord de coopération.

Le Mali ayant opté pour une diplomatie de développement le rôle de la Direction Nationale de la Coopération Internationale est prépondérant dans la recherche du financement des programmes y afférents surtout que le Plan de Développement du Mali est presque financé par l'apport extérieur. En effet le volume total des financements du Plan 1987-1991 s'élève à 338.5 milliards FCFA dans lesquels 283 milliards (soit 83.6 %) sont au titre de la contribution de l'extérieure et 55.5 milliards (16.4 %) par la participation nationale.

#### Répartition selon les sources de financement

SOURCES	MONTANT (Milliards de F.CFA)	%
Bilatérales	157,2	55,5
Multilatérales	123,9	43,8
ONG	2	0,7
TOTAL	283	100





L'aide bilatérale se caractérise par la relative prépondérance des interventions de la France (CCCE, FAC) du Canada, de l'USAID, de la RFA, de l'Italie et actuellement du Japon.

Quant à l'aide multilatérale, elle est dominée par l'intervention de la Banque Mondiale avec 44,1 milliards soit 35,6 %. Le groupe de la BAD occupe la deuxième place 26,5 milliards soit 21,4%. Il est suivi du FED/CEE 20,1 milliards soit 16,2 % et du PNUD 10,3 milliards (subvention) soit 8,3%.

L'aide des ONG s'élève à 2 milliards et représente 0,7 % de l'aide globale aux projets :

Le montant total de l'aide aux projets du Plan acquise sur subventions représente 158,8 milliards soit 56,1 % contre 124,2 milliards sur prêts soit 43,9.

Soulignons que les possibilités d'investissement n'ont pas été à la hauteur des prévisions du plan.

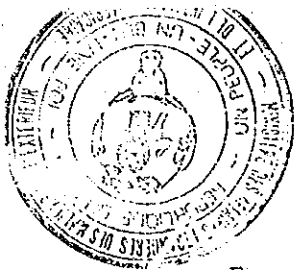
### III/ LES PROBLEMES :

L'un des goulots d'étranglement de la coopération internationale est le manque de suivi de la gestion des projets et les difficultés de mobilisation des ressources de contre parties que doivent générer certains projets. Ce suivi rencontre à l'heure actuelle des difficultés sérieuses en raison du manque de concertation et de coordination entre les agences nationales impliquées dans la gestion des projets et les bailleurs de fonds. Cette situation limite considérablement la qualité des informations nécessaires à l'élaboration et au suivi de nos programmes d'investissement publics.

Ce manque de coordination se constate également entre les partenaires au développement dans les financements des actions de développement. Si au niveau multilatéral ce phénomène est entrain de se circonscrire (par la mise en place de forum de concertation dénommé "Table Ronde de bailleurs de fonds" Arabes/ Nations-Unies/ occidentaux etc...). C'est au plan bilatéral que les difficultés apparaissent. Ainsi souvent 2 partenaires peuvent porter leur choix sur un même projet (ex : Route Konan-Tombouctou, indiquée par le Koweït et la RFA). A cela s'ajoute la lourdeur administrative dans l'approbation des projets. Cette lenteur administrative compromet dangereusement le Programme de Coopération avec les Partenaires Bilatéraux dont chacun à son cycle de programmation et d'approbation des requêtes. (Ex = Au seuil de la Convention de Lomé IV de la CEE, le Mali n'avait pas encore épuisé son enveloppe financière de Lomé II. Aussi, faute de réaction diligente du Mali, le Japon s'est vu obliger de reconduire pour 1994 les besoins de stage de l'exercice 1993.







En vue de pallier à ces difficultés préjudiciables le système actuel de planification impose un mécanisme de programmation triennale des investissements. Le système est soutenu par un système d'information qui consiste chaque année à déterminer la liste des projets programmés et parallèlement un inventaire exhaustif des projets hors programme en phase de préparation qui est régulièrement mis à jour.

La constitution du Programme d'Investissement et de la réserve des projets se fait dans une large concertation avec tous les départements. Dans le système de coopération, la coopération avec beaucoup de partenaires, tant bilatéraux que multilatéraux est fondée sur des programmes pluriannuels, élaborés autour des grands axes de notre Plan de Développement Economique et Social. Ces programmes résultent de larges consultations au niveau national et de négociations avec nos partenaires au Développement. Ces programmes feront ensuite l'objet de convention d'accord de coopération. La recherche de la rationalisation des requêtes de financement se traduira notamment par :

- l'inscription de toute idée nouvelle au Répertoire National des projets auprès de la Direction Nationale de la Planification (DNP) ;

- une identification correcte et satisfaisante du projet en étroite collaboration avec la DNP ;

- le choix des partenaires auxquels sont adressées les requêtes ;

- saisine du Ministère du Plan des requêtes, qui après examen communiquera, le cas échéant au Ministère des Affaires Etrangères des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine qui en saisira le partenaire concerné. Le Ministère des Affaires Etrangères, des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine ne transmettra aucune requête de financement qui n'aura pas reçu l'aval du plan.

#### IV/ COOPERATION MALI - JAPON :

La Coopération Mali-Japon s'est établie dans le domaine commercial par l'accord de 1964, pour s'étendre à la fin des années 1970 à un vaste programme de Coopération économique essentiellement axé sur les domaines agricoles, les travaux Publics et les transports, l'hydraulique villageoise et pastorale et la santé. plus récemment, le Japon s'est intéressé aux différents programmes d'ajustement structurel et de Reformes Economiques entrepris par le Mali avec les Institutions Financières et Internationales.

Pour l'ensemble de ces rubriques l'intervention du Japon est essentiellement basée sur un programme d'aide non remboursable. A cet effet, le Japon a effectué une quarantaine d'aide (don et prêts concessionnels) dont le montant s'élève à plus de 40 milliards de F CFA.





La Coopération Mali-Japon fort appréciée comporte les programmes ci-après :

a) Programmes Spéciaux

1°) Kennedy Round : Il contient :

- L'aide alimentaire (KR1) : visant la couverture du déficit céréalier et le renforcement de la sécurité alimentaire (plus de 7 opérations entre 1979-1989) ;

- appui à l'augmentation de la production alimentaire (RR2) : de 1980-1993, plus de 14 opérations effectuées pour plus de 3.5 milliards de gens.

2°) Financement d'Appui au Programme d'Ajustement Structurel

Se manifeste en appui au PAS et au Programme d'Ajustement des Sociétés et Entreprises Publiques, et en don hors-Projet de 500 millions de Yens par an depuis 1989 (appui à la balance des paiements et reconstitution des fonds dans un compte pour financer les composantes du P.A.S.

b) Programme d'Etude de Développement : Ce programme couvre 4 projets : le Projet de Développement de Périmètre Irrigué de Baguineda (3.1 millions de gens), le projet d'exploitation des Eaux souterraines en 7ème Région (forages), la Coopération Minière (Adrar des Iforas et la zone de Bougouni), et le projet de Développement Agricole dans la zone de Nara.

OBSERVATION :

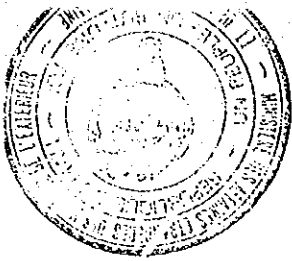
Malgré la dynamique de la Coopération, l'exécution des programmes japonais connaissent certaines difficultés entre autres :

1) la lenteur administrative du Mali et la méconnaissance des concepts, du système et des procédures des programmes japonais, surtout les impératifs liés à la programmation des activités de la Jica.

A défaut de ne pouvoir organiser un séminaire à Bamako sur les Rouages de la Jica, l'on pourrait prévoir comme solution à ces tares, un volet "d'Initiation aux activités de la Coopération Japonaise" à l'intention de tous les stagiaires maliens en formation au Japon.

2) l'épineuse question des fonds de contrepartie dans KR1 et KR2 pour lesquels le Mali doit déposer dans un compte ouvert à la BDM-SA, un montant équivalent au 2/3, de la valeur FOB des produits acquis. En effet, le Mali n'arrive pas à générer ces contre-parties au 2/3 et les services utilisateurs du Don évoquent que leurs prestations se font sous forme de subvention aux paysans en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.





Une solution à ce problème serait de ramener les Fonds de contrepartie au 1/3, et surtout de mettre en place au sein de la Coopération Mali-Japon une Cellule de Gestion des Projets et Programmes Japonais au Mali. Ceci donnerait l'avantage de mieux maîtriser les Dons conformément à la philosophie de Coopération du Japon.

Cette cellule pourrait également gérer les dossiers du Don Hors Projet notamment la lancement des appels d'offre, l'orientation et l'amélioration du contenu de ces Programmes de Coopération et une meilleure gestion des Dons auprès des utilisateurs.

Par ailleurs pour assurer une utilisation judicieuse du Don Hors Projet Japonais, l'on pourrait substituer à l'OPS/PNUD la dite cellule qui sera en collaboration constante avec un organisme japonais (comme la Jica) pour toutes les opérations afférentes au Don.

En outre la Coopération Mali-Japon doit être renforcée par un volet culturel pour une meilleure connaissance des deux peuples (arts, sports, média et activités de Jeunesse).

Enfin nos deux pays doivent inscrire notre Coopération dans un cadre de concertation périodique (Commission Mixte ou Consultations) en vue de mieux évaluer les programmes de Coopération Mali-Japon qui s'élargissent de plus en plus à de nouveaux domaines.





DIRECTEUR GENERAL  
I  
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

DIVISION BILATERALE	DIVISION MULTILATERALE
<p>* Chef de Division</p> <p><u>1. Section Europe de l'Ouest-Amérique.</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Chef de section chargé des dossiers France. Espagne, Portugal, Italie.</li><li>- Chargé des dossiers RFA, Suisse, Pays Nordiques, Autriche.</li><li>- Chargé des dossiers Belgique, Pays-Bas, Luxembourg Grande Bretagne.</li><li>- Chargé des dossiers Amérique</li></ul>	<p>* Chef de Division Correspondant National de l'ACCT.</p> <p><u>1. Section Intégration Africaine</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Chef de section</li><li>- Chargé de dossier</li></ul>
<p><u>2. Section Asie-Europe de l'Est</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Chef de section chargé des dossiers Asie et Monde Arabe</li><li>- Chargé des dossiers Europe de l'Est.</li></ul>	<p><u>2. Section ACP-CEE ONU et Institutions Spécialisées des Nations-Unies</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Chef de section chargé des dossiers PNUD</li><li>- Chargé des dossiers ACP/CEE</li><li>- Chargé des dossiers des Institutions spécialisées de Nations-Unies</li></ul>
<p><u>3. Section Afrique</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Chef de section</li><li>- Chargé des dossiers Afrique du Nord</li><li>- Chargé des dossiers Afrique Occidentale, Centrale, Orientale et Australe.</li></ul>	<p><u>3. Section Institutions Financières Internationales OCI.</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Chef de section chargé des dossiers FMI, BM, BAD, BOAD (et du Suivi de la préparation de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds sur le Nord en rapport avec le Commissariat au Nord)</li><li>- Chargé des dossiers OCI et Institutions Financières Arabes.</li></ul>

